

Accusé de réception en préfecture
095-200058485/20251216-D 2025_143-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Rapport annuel

2024

Le
SEDIF



**un service
public**



**de
référence**

Eau potable, nos missions de service public	8
Le cycle de l'eau, les grandes étapes	9
Périmètre desservi et origine de l'eau	10
Transfert de patrimoine entre Est Ensemble et le SEDIF	11
L'organisation institutionnelle du Service public de l'eau	12
Réunification des services	15
La gestion déléguée du Service public de l'eau	16
Le Comité syndical attribue le nouveau contrat de concession	18
La concertation continue	20
Solidarité locale : la mutualisation au secours des plus fragiles	22
Solidarité internationale	24

1



Un service public exemplaire et solidaire

Les modifications des statuts et l'adoption du SPASER	28
Le SEDIF adopte son Plan Climat Eau Énergie 2030	30
En Seine-et-Marne, le SEDIF défend la protection de la ressource en eau	32
Les bio-essais au service du suivi de la qualité de l'eau	34
Le bilan carbone du service de l'eau	35
Le projet "Vers une eau pure"	36
Comité Expert Eau sans chlore & micropolluants	37
Qualité de l'eau, qui contrôle quoi ?	38
Une surveillance au-delà des normes	40
La qualité de l'eau en 2024	41

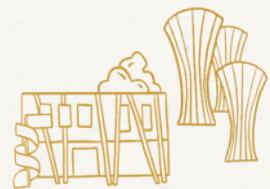
2



Un service public durable

Étapes jusqu'au robinet	44
Le renouvellement des ouvrages du SEDIF	48
Le renouvellement des canalisations de transport	52
Jeux Olympiques et Paralympiques : le SEDIF en première ligne	54
L'installation de fontaines sur l'espace public	56
La sectorisation, un outil de pilotage	57
Une gestion patrimoniale innovante	58
Le Système d'Information	59

3



Un service public innovant

Informier et sensibiliser le public : des actions sur tous les fronts	62
Le SEDIF, toujours à l'écoute de ses usagers	64
La relation usagers : une évolution permanente	66
Rendre effectif le droit à l'accès à l'eau : un travail de longue haleine	67
Comprendre votre facture	68
Comment évolue votre facture	70
Le compte administratif	72
Le budget consolidé	73
Le SEDIF sécurise le financement de ses investissements	74
L'investissement : financement et réalisation	76
La dette	78

4



Un service public de proximité

Les défis de l'eau potable : la réponse par l'innovation



Chers amis,

L'innovation est belle et vertueuse quand elle a une boussole : l'amélioration continue de notre Service public de l'eau pour nos concitoyens. L'année 2024 a été riche en épreuves et en succès pour le SEDIF.

En janvier, une étape cruciale a été franchie. Réunis en Comité extraordinaire après une longue phase de travail et d'analyse, les élus ont choisi d'attribuer le nouveau contrat de concession à Veolia pour la période 2025 / 2036.

Avec les membres du Bureau, nous veillerons à ce que le Service public de l'eau réponde toujours en pionnier aux enjeux économiques, sanitaires, écologiques et énergétiques qu'impose notre siècle.

C'est le cas avec l'avancée du projet « Vers une eau pure ». A la suite du débat public organisé en 2023 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), nous avons initié en 2024 une nouvelle phase d'information et d'échange : « la concertation continue ».

Les défis des prochaines décennies sont connus : le dérèglement climatique et la qualité de l'eau. Pas une semaine ne passe sans que l'on ne parle de nouvelles substances... PFAS, TFA, Chlorothalonil....

L'édition 2024 du Baromètre de l'institut Kantar et du Centre d'information sur l'eau montre que la satisfaction globale des usagers du service de l'eau reste toujours très élevée mais la qualité devient un sujet de préoccupation.

Face à ces révélations médiatiques et scientifiques – qui concernent aussi de plus en plus les eaux en bouteille, nous devons continuer de tisser ce lien de confiance entre les Français et leur eau du robinet. Et pour nourrir la confiance : il faut des actes.

Le déploiement des membranes haute performance dans nos usines est prévu pour 2030-2032. C'est un investissement majeur – 1 milliard d'euros – financé notamment avec un **Aqua Prêt de la Banque des Territoires**.

Au-delà du sujet « qualité », le SEDIF s'attèle aussi aux autres défis de l'eau.

André SANTINI
Président
Ancien ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest

Afin d'entretenir notre patrimoine industriel, nous mettons en œuvre depuis 2021 un ambitieux **Programme Stratégique d'Investissement** sur 10 ans.

Fidèle à son exigence de qualité de service, le SEDIF entend aussi poursuivre ses efforts dans la **limitation des fuites**. Être un bon élève – avec un rendement de 91,6 % – ne nous affranchit pas d'aller encore plus loin et d'être exemplaires !

En 2024, nous avons renouvelé 44 kilomètres de canalisation, soit un total de 105 chantiers. Parmi les opérations emblématiques, notons la livraison du site de Palaiseau, avec son nouveau château d'eau, architecturalement très réussi, et la station de pompage d'Antony, modernisée, sécurisée et végétalisée.

Ces réalisations sont exemplaires et démontrent le savoir-faire du SEDIF en tant que maître d'ouvrage public, connu pour son contrôle exigeant et renforcé de la concession.

Cette politique patrimoniale offensive s'est doublée d'une ambition renforcée traduite dans le nouveau **Plan Climat Eau Énergie 2030** adopté en fin d'année 2024.

Pour être efficace, la préservation de la ressource doit se mener avec toutes les parties-prenantes. Cette indispensable dimension partenariale se retrouve aussi dans nos actions à l'international avec le programme Solidarité Eau.

Nous sommes déterminés à donner le meilleur à nos usagers afin que l'eau du robinet reste plus que jamais une source de confiance.

Ensemble
André

Les temps forts de l'année 2024



17 MAI 2024

Une réunion d'information sur la protection de la ressource

Après les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne en 2023, le SEDIF organise à l'usine de Méry-sur-Oise une réunion d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la production d'eau potable, la surveillance et la protection de l'Oise avec les acteurs locaux.



25 JANVIER 2024

Attribution du nouveau contrat de concession à Veolia

Réunis en Comité syndical, les élus du Syndicat choisissent d'attribuer le nouveau contrat de concession relatif à la gestion du Service public de l'eau potable à Veolia pour la période 1^{er} janvier 2025 - 31 décembre 2026. Cette décision met fin à un processus de 5 ans de travail. La signature du contrat a lieu, quant à elle, le 16 mars 2024 entre le Président André Santini pour le SEDIF et la Directrice générale de Veolia, Estelle Brachianoff.



28-29 MAI 2024

Participation au salon de l'AMIF

À l'occasion du salon de l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France), les sept grands syndicats franciliens s'associent une nouvelle fois pour présenter leurs politiques respectives, anticiper les crises ou y faire face.

20 JUIN 2024

Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Le Comité syndical adopte le SPASER du SEDIF pour les années 2024 à 2027. Obligatoire pour les acheteurs publics dont le montant annuel de dépenses achats est supérieur à 50 M€ HT, il définit un plan d'action en matière d'achats responsables autour de huit enjeux, déclinés en objectifs.



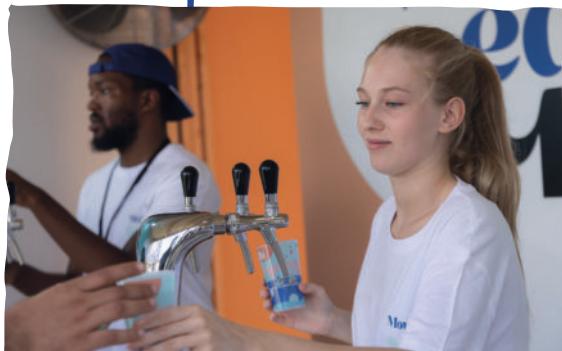
ÉTÉ 2024

Le SEDIF, supporteur officiel des JOP de Paris 2024

Dans le cadre du partenariat avec Paris 2024, le SEDIF lance une grande campagne de communication, « Ça aussi c'est un exploit ! », pour valoriser les agents qui contribuent chaque jour à la production et à la distribution de l'eau du robinet, eau alimentant de nombreux sites de compétition.

Il signe également une convention de partenariat avec deux athlètes sélectionnés pour les épreuves de canoë-kayak, Marjorie Delassus et Titouan Castryck (qui remportera la médaille d'argent en kayak).

Enfin, en héritage des Jeux, le SEDIF installe près de 40 fontaines pour favoriser le droit d'accès à l'eau.



JUILLET 2024

Le Service de l'eau au Garden Parvis

Tout le long du mois, le Garden Parvis accueille à La Défense le stand du Service de l'eau « Mon eau & Moi » dont l'objectif est de sensibiliser les usagers aux enjeux autour de l'eau du robinet avec un bar à eau, des bornes interactives pour tester ses connaissances en matière d'éco-gestes et des animations gratuites.



6 SEPTEMBRE 2024

Signature de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Après une adoption au Comité syndical, le SEDIF signe officiellement la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » en présence du Président Santini et le Président du Réseau Environnement Santé, André Cicolella. Le Syndicat intègre ainsi un réseau, lieu d'échanges et s'engage à travers cinq axes à agir contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens.



21 SEPTEMBRE 2024

Ouverture pour les Journées européennes du Patrimoine

Pour la première fois, le SEDIF ouvre les portes de ses trois usines ainsi que le site de Palaiseau inauguré la veille pour les Journées européennes du Patrimoine. L'occasion pour 300 visiteurs de découvrir les coulisses de la fabrique de l'eau potable, de la rivière au robinet.

OCTOBRE 2024

Emménagement dans de nouveaux locaux

Les agents du SEDIF se regroupent sur un seul et même site au 79 boulevard Saint-Germain dans le 6^e arrondissement de Paris pour plus de transversalité et d'efficacité au service des communes membres et des usagers.



20 SEPTEMBRE 2024

Inauguration du nouveau site de Palaiseau

Après 4 ans de travaux, le Syndicat inaugure son nouveau site de Palaiseau dont la refonte permet de sécuriser la distribution en eau potable et de répondre à l'augmentation de la demande en eau liée au développement du plateau de Saclay. La construction d'une nouvelle station de pompage et d'un nouveau réservoir (le 1^{er} en 30 ans !) et la rénovation d'un second permettent d'accompagner les évolutions urbanistiques et démographiques à venir de ce territoire.



17 OCTOBRE 2024

Inauguration de la nouvelle station d'Antony

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du plateau de Clamart et répondre aux nouveaux besoins, le SEDIF inaugure une nouvelle station de pompage à Antony, en remplacement de l'ancienne station datant de 1965 pour un investissement de 10 M€.



13 NOVEMBRE 2024

Lancement de la concertation continue

À la suite du débat organisé en 2023 par la Commission nationale du débat public (CNDP), une nouvelle phase - la concertation continue - s'ouvre jusqu'au début de l'enquête publique, sous l'égide de deux garantes : Agnese Bertello et Nathalie Durand. Lors de ce lancement, le SEDIF détaille les avancées du projet d'amélioration et de sécurisation de la qualité de l'eau du robinet.

19 DÉCEMBRE 2024

Adoption du Plan Climat Eau Énergie

Lors du Comité syndical, les élus adoptent le Plan Climat Eau Énergie 2030 du SEDIF, feuille de route stratégique en faveur de la transition énergétique et écologique. Le Syndicat se fixe des objectifs autour de quatre grandes thématiques que sont l'optimisation de la consommation d'énergie, la réduction des gaz à effet de serre, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

DÉCEMBRE 2024

Adhésion de Valenton

Jusqu'à présent alimenté par le réseau d'Eau du Sud Parisien (Suez), la ville du Val-de-Marne devient la 134^e commune membre du SEDIF à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les temps forts de l'année 2024

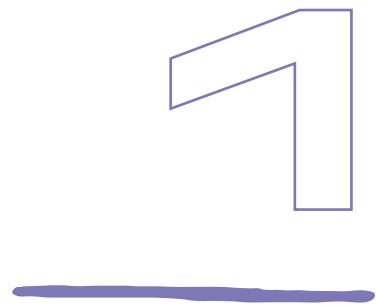


Retrouvez le best of en vidéo sur notre chaîne YouTube



LOISELEUR
al des services

Monsieur André SANTINI
Président du SEDIF



Un service public exemplaire et solidaire

*Le Comité syndical,
présidé par André Santini,
à l'usine de Choisy-le-Roi*

Eau potable

nos missions de service public

Le SEDIF, premier service public d'eau de France pour la population desservie, assure la production et la distribution d'eau potable. Il veille scrupuleusement à la qualité irréprochable de cette eau ainsi qu'à la qualité du service délivré à ses usagers. Il est propriétaire de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la réalisation de ses missions, dont l'exploitation est toutefois confiée à un opérateur privé, à travers un contrat de délégation de service public. En tant qu'opérateur d'importance vitale, il garantit la continuité de service à tous ses usagers.



Credit photo : Yves Bittar

De la ressource à l'usager

Le SEDIF assure la production et la distribution d'une eau de qualité sanitaire irréprochable à l'ensemble des communes desservies.

Il possède à cet effet un patrimoine important qu'il entretient et renouvelle constamment (dont 3 usines de production et de distribution d'eau situées à Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise).

Le Service public de l'eau, attachant une importance toute particulière à la qualité du service délivré à ses abonnés et à l'ensemble des usagers du territoire, définit les axes prioritaires d'amélioration des parcours afin de leur apporter une expérience efficace, personnalisée et différenciante. Il garantit en particulier :

- ♦ d'informer au mieux les usagers en leur transmettant toutes les informations utiles sur la qualité de l'eau, le prix et les travaux en cours ;
- ♦ de les sensibiliser à la préservation de la ressource ;
- ♦ de gérer avec rapidité leurs demandes et réclamations ;
- ♦ de recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant des difficultés de paiement ;
- ♦ de mettre à leur disposition des outils et services simples et utiles.

Par le biais de la facture d'eau, le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il recouvre sans assurer aucune responsabilité quant à leur taux et leur montant, et les reverse ensuite aux différents organismes qui les ont instituées.

Une délégation sous contrôle

Pour assurer toutes ces missions, le SEDIF avait confié, sous son pilotage et son contrôle permanent, la production, l'exploitation, la distribution de l'eau et la gestion de la relation avec les usagers à une société dédiée, Veolia Eau d'Île-de-France, par un contrat de délégation de service public. Ce contrat s'appliquait au périmètre du SEDIF au moment de sa signature en 2010 et a pris fin le 31 décembre 2024.

Pour la commune de Seine-Port, qui a adhéré au SEDIF en 2020, l'exploitation du service était confiée via une délégation de service public à la société SUEZ.

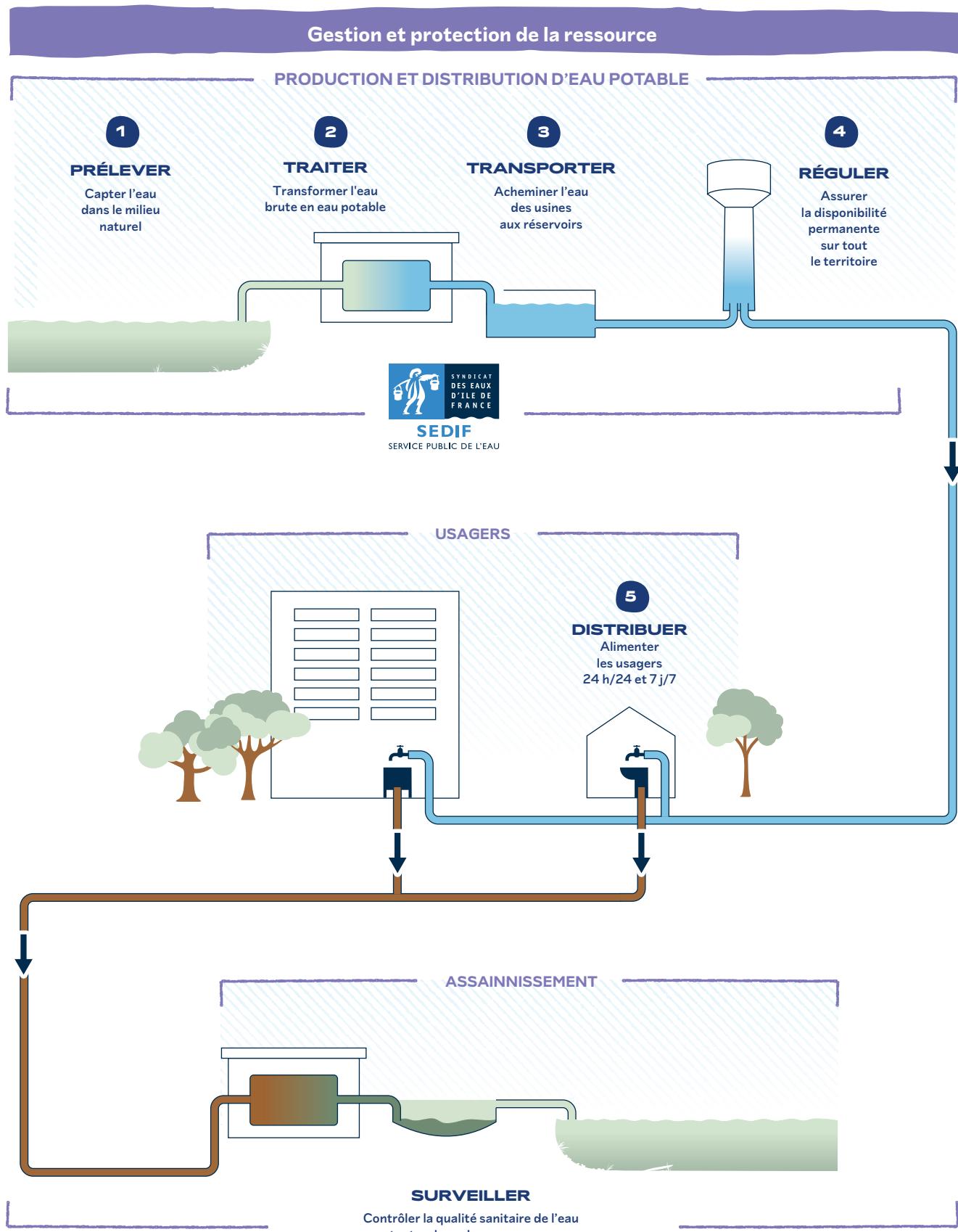
L'ensemble des communes du périmètre sont incluses dans le nouveau contrat de délégation qui a démarré le 1^{er} janvier 2025.

 **Voir pages 18-19**
(Attribution du nouveau contrat)

Stand du SEDIF
au Garden Parvis de La Défense

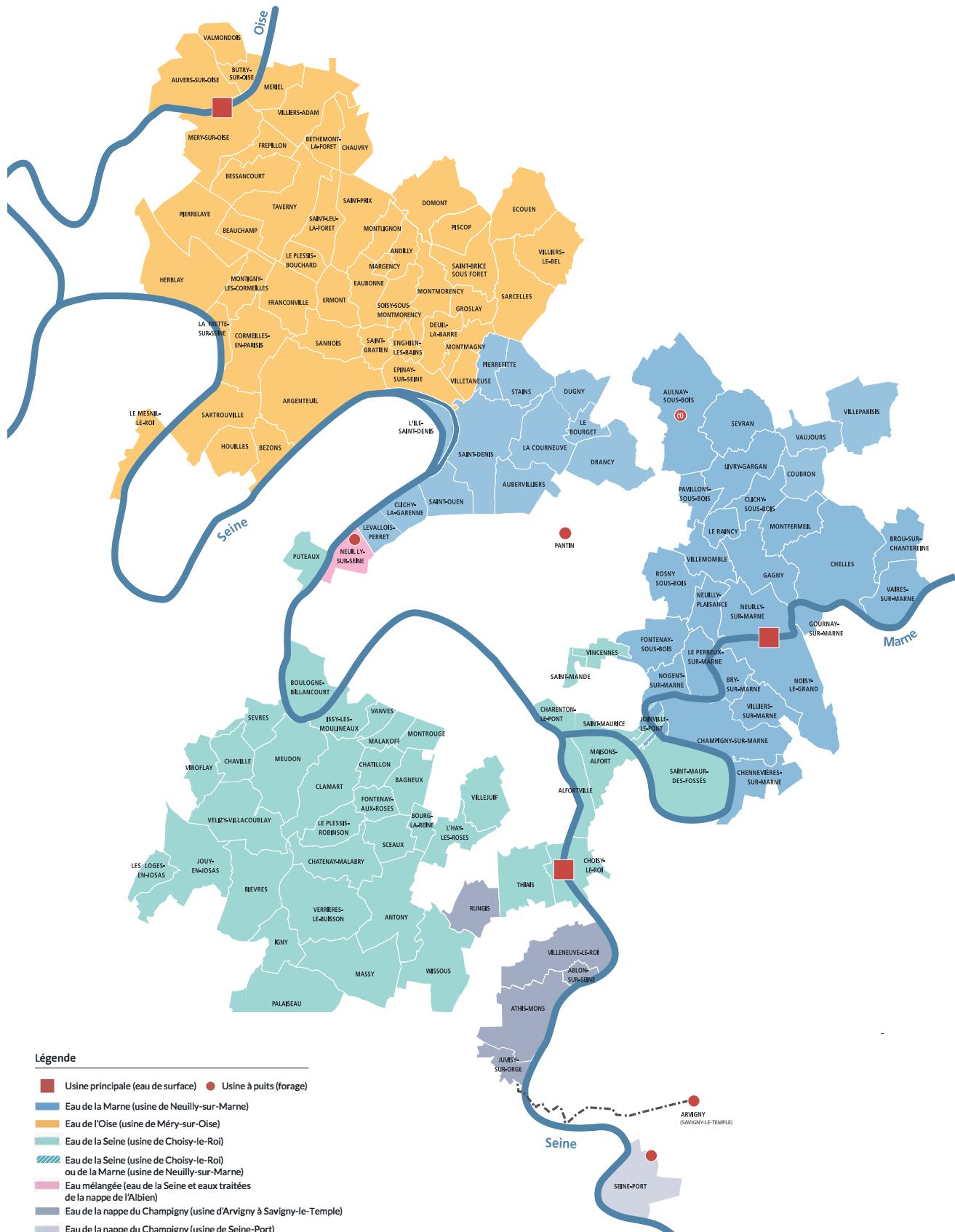
Cycle de l'eau

les grandes étapes



Périmètre desservi et origine de l'eau

au 31 décembre 2024



Transfert de patrimoine entre Est Ensemble et le SEDIF

un ajustement au bénéfice des usagers

Depuis juin 2022, la totalité du territoire d'Est Ensemble a officialisé sa sortie du SEDIF. Ce retrait impliquait la reprise des réseaux de distribution et de transport d'eau potable, ainsi que la gestion de plusieurs infrastructures stratégiques. Cependant, après une année d'exercice et suite aux premiers résultats des études de déconnexion physique des deux systèmes hydrauliques, Est Ensemble a décidé de réorienter sa stratégie, exprimant le souhait de se concentrer exclusivement sur la distribution.

Le transfert acté entre Est Ensemble et le SEDIF porte sur un ensemble d'infrastructures stratégiques pour la production et le transport d'eau potable. Ce patrimoine, composé de réseaux et d'ouvrages, permet au Syndicat de consolider ses moyens pour garantir la continuité et l'efficacité du Service public de l'eau à l'échelle régionale.

Des ouvrages de production et de stockage importants

Des infrastructures liées à la production et au stockage sont transférées au SEDIF, renforçant son rôle central dans la gestion de ces actifs parmi lesquelles l'usine de Pantin, permettant notamment la production d'eau de secours en cas de crise, le réservoir R8 du site de Montreuil, une réserve stratégique du réseau de première élévation alimentant près de 1,4 million d'usagers du territoire, et les stations de pompage de Montreuil.

Retour de réseaux de transport stratégiques

Plusieurs tronçons majeurs des réseaux de transport sont transférés

au Syndicat. Ces conduites, essentielles pour l'acheminement de l'eau et la sécurisation de la desserte, incluent des infrastructures de grand diamètre telles que l'axe stratégique Bondy-Gagny en diamètre 600/800, et les canalisations de transport assurant la connexion entre l'usine de Pantin et le reste du réseau de transport.

Un transfert sous conditions

Certaines infrastructures, les réservoirs de Romainville et les canalisations de transport associées, resteront propriété du SEDIF jusqu'à une échéance définie. Ce cadre particulier vise à permettre d'une part la montée en compétence de la régie pour prendre en charge l'exploitation de ce patrimoine, et d'autre part l'aboutissement des travaux de déconnexion physique entre les deux systèmes hydrauliques.

Ce transfert de patrimoine fait l'objet d'un procès-verbal de transfert, approuvé par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble le 19 novembre 2024 et par le Comité syndical dans la foulée, le 21 novembre 2024.



Usine de Pantin

L'organisation institutionnelle

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Adhèrent, délèguent la compétence eau potable, désignent leurs délégués qui formeront le Comité lors d'un Conseil de territoire, communautaire ou municipal.

133 communes
membres au 31 décembre 2024

10 Établissements publics territoriaux
représentant 74 communes

8 Communautés d'agglomération
représentant 51 communes

8 communes
adhérentes à titre individuel

LE COMITÉ

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE PLÉNIÈRE

Organe délibérant composé de délégués titulaires et délégués suppléants représentant ses adhérents, le Comité règle par ses délibérations les affaires majeures du SEDIF, délibère sur le contrat de délégation de service public et ses avenants, décide des grandes orientations du Service public de l'eau et des investissements à réaliser, vote le budget, les comptes et le prix de l'eau.

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

LE PRÉSIDENT
ORGANE EXÉCUTIF

et

15 VICE-PRÉSIDENTS ET VICE-PRÉSIDENTES

Représente le SEDIF, préside le Comité et le Bureau, fixe leur ordre du jour, prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité.

Prennent les décisions dans les domaines pour lesquels ils ont reçu délégation du Président.

composent

LE BUREAU
ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE RESTREINTE

Gère les affaires courantes, prend les décisions dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation du Comité (programmes et avant-projets de travaux, marchés publics, biens mobiliers et immobiliers, etc.).

Le Bureau

Composition au 31 décembre 2024

Par délibération n° 2022-1 du 23 juin 2022, le Comité a fixé le nombre de vice-présidents composant le Bureau à 15.



Le Président

André SANTINI

Ancien Ministre
Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Seine Ouest

LES 15 VICE-PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENTS (DANS LEUR ORDRE D'ÉLECTION)



1. Luc STREHAIANO
Maire de Soisy-sous-Montmorency (95)
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise
Président de la CA Plaine Vallée



2. Georges SIFFREDI
Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (92)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



3. Richard DELL'AGNOLA
Maire de Thiais (94)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand-Orly Seine Bièvre



4. Luc CARVOUNAS
Maire d'Alfortville (94)
Vice-président de la Métropole du Grand Paris
Vice-président de Grand Paris Sud Est Avenir



5. Pierre-Christophe BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt (92)
Président de Grand Paris Seine Ouest



6. Julien WEIL
Maire de Saint-Mandé (94)
Vice-président du Conseil départemental du Val-de-Marne



7. Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise (95)
Premier vice-président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts
Conseiller départemental du Val d'Oise



8. Gilles POUX
Maire de La Courneuve (93)
Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris
Conseiller territorial de Plaine Commune



9. Grégoire DE LASTEYRIE
Maire de Palaiseau (91)
Président de la CA Paris Saclay



10. Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi (94)
Conseiller territorial de Grand-Orly Seine Bièvre



11. Karine FRANCLET
Maire d'Aubervilliers (93)
Vice-Présidente de Plaine Commune
Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis
Présidente de l'OPH Aubervilliers



12. Aude LAGARDE
Maire de Drancy (93)
Conseillère départementale de Seine-Saint-Denis



13. Anne PELLETIER-LE BARBIER
Maire de Bièvres (91)
Vice-présidente de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
Conseillère départementale de l'Essonne



14. Mathieu HANOTIN
Maire de Saint-Denis (93)
Président de Plaine Commune



15. Zartoshte BAKHTIARI
Maire de Neuilly-sur-Marne (93)
Vice-Président de l'EPT Grand Paris Grand Est

Le Bureau comprend une représentation équilibrée des courants politiques, conforme aux résultats des élections municipales sur le territoire du SEDIF.

Les commissions

Constituées de délégués titulaires désignés parmi les membres du Comité selon le principe de la représentation proportionnelle, et présidées de droit par le Président du SEDIF, elles sont chargées d'étudier et de rendre un avis sur les questions à soumettre au Comité.

Les 5 commissions obligatoires en application des textes

- 1 La commission d'appel d'offres** attribue les marchés publics et est informée de l'attribution des marchés subséquents et marchés à procédure non formalisée supérieurs aux seuils européens.
- 2 La commission de délégation du Service public de l'eau** donne son avis sur les projets d'avenants aux contrats de DSP qui en impacteraient notamment leurs économies.
- 3 La commission consultative des services publics locaux** permet aux représentants d'usagers de s'exprimer et de participer à la gestion, au contrôle et à l'amélioration du service.
- 4 La commission de contrôle financier** est consultée sur les comptes du délégué, les orientations budgétaires du SEDIF, la fixation des redevances collectées et reversées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à Voies Navigables de France et à l'EPTB Seine Grands Lacs.
- 5 L'instance représentative du personnel : le Comité social territorial (CST)**, créé par délibération du Comité du 23 juin 2022, notamment compétent en matière d'organisation du fonctionnement des services, pour les orientations stratégiques sur les politiques des ressources humaines, pour les enjeux et politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations, pour la protection de la santé physique et mentale, pour l'hygiène et la sécurité des agents dans leur travail...

Les 6 commissions thématiques librement instituées par le Comité du SEDIF

- 1 La commission « travaux »** suit les programmes d'investissements, de recherches, d'études et de partenariats, ainsi que le contrôle des DSP.
- 2 La commission « communication »** est consultée pour avis sur les actions de communication du SEDIF, les supports pédagogiques, les projets numériques, les actions événementielles.
- 3 La commission « tarification »** examine la politique tarifaire et suit le dispositif Eau Solidaire destiné aux usagers en difficulté.
- 4 La commission « relations internationales et Solidarité »** instruit les demandes de subvention et suit l'avancement des projets.
- 5 La commission « système d'information »** examine les projets relatifs aux Systèmes d'information du SEDIF et du délégué.
- 6 La commission pour « les actions écologiques et énergétiques »** est chargée de donner un avis sur l'action du SEDIF en matière environnementale notamment sur la préservation de la ressource, la promotion de la biodiversité et de la végétalisation.


Pour consulter la composition de chaque commission :
www.sedif.com/nousconnaitre/notreorganisation/noscommissions

Regroupement des services

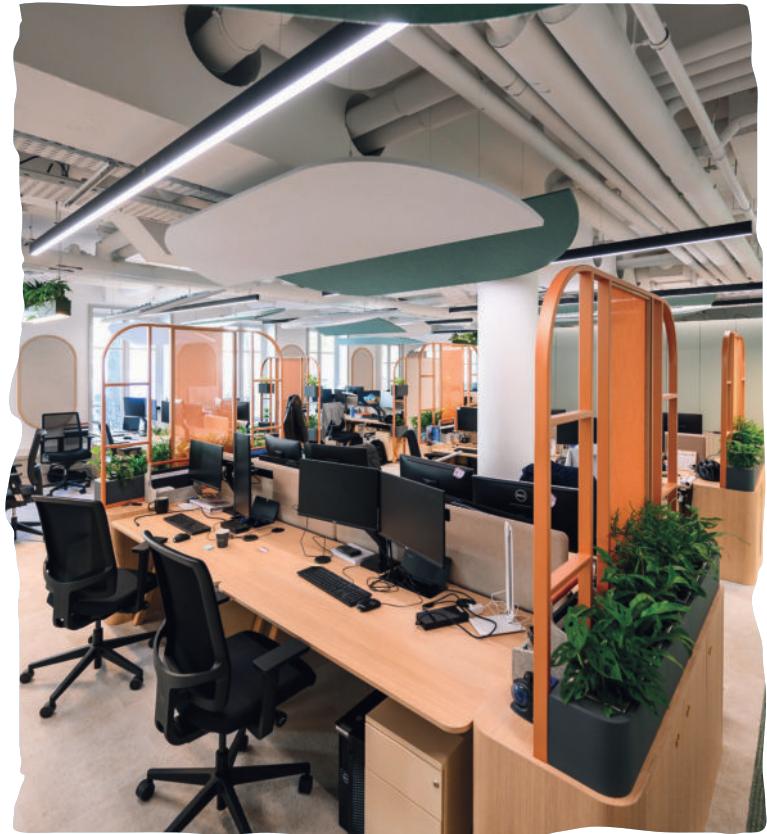
Pour renforcer son efficacité tout en améliorant les conditions de travail des collaborateurs, les services du SEDIF se sont regroupés sur un seul site totalement rénové.

Le SEDIF a franchi une étape importante avec le regroupement de ses services sur un seul site, entièrement rénové pour optimiser l'organisation et le confort des équipes et ainsi renforcer l'efficacité du Service public de l'eau potable. Ce projet ambitieux a permis de centraliser les activités dans un espace moderne, conçu avec une ergonomie pensée avec et pour les agents : espaces de travail dynamiques, luminosité naturelle et équipements performants.

Les retours sont très positifs : une enquête de satisfaction révèle une amélioration des conditions de travail, avec des agents soulignant la fluidité des échanges. Cette réussite illustre l'engagement en faveur d'un environnement professionnel à la fois efficient et agréable.

96 %
de satisfaction
des agents suite
à l'installation

Source : résultats RETEX février 2025



Les nouveaux locaux du SEDIF à Odéon

PERSONNEL ADMINISTRATIF

58

CATÉGORIE A

Hommes 8 - Femmes 20

CATÉGORIE B

Hommes 5 - Femmes 8

CATÉGORIE C

Hommes 2 - Femmes 15

PERSONNEL TECHNIQUE

57

CATÉGORIE A

Hommes 32 - Femmes 23

CATÉGORIE B

Hommes 2 - Femme 0

CATÉGORIE C

Homme 0 - Femme 0

115 agents

Dont 50 hommes
et 65 femmes

MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE*

Karine BORDET

Directrice des ressources humaines

Arnold CAUTERMAN

Directeur général des services techniques

Séverine CHICOISNE

Directrice des affaires juridiques

Guillaume DE STORDEUR

Directeur de la communication

Sébastien FAYON

Directeur prospective et patrimoine - Adjoint DGST

François-Xavier FOURNEYRON

Directeur des finances

Claire LEFORT

Directrice études et travaux - Adjointe DGST

Raymond LOISELEUR

Directeur général des services

Jean-Louis SCIACALUGA

Directeur du contrôle de la délégation

* classés par ordre alphabétique

La gestion déléguée du service public de l'eau

LES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Confient la compétence eau potable au SEDIF.
Elles sont représentées et prennent les décisions au sein du Comité du SEDIF.

Statuts

Définis par les membres, ils fixent le périmètre, le siège, les compétences transférées, les modalités de représentation.

LE SEDIF, autorité organisatrice, garante du service de production et de distribution de l'eau potable, propriétaire des installations, maître d'ouvrage

- ♦ il décide des grandes orientations du service, notamment du prix de l'eau, des choix budgétaires, de la politique d'investissement et des évolutions du service à l'usager;
- ♦ il finance et réalise les travaux neufs et de renouvellement patrimonial, soit 80 % des besoins et environ 100 M€ HT par an;
- ♦ il contrôle la bonne exécution du service délégué.

Les usagers, représentés par leurs associations, examinent le rapport annuel, s'expriment sur les choix opérés sur le service proposé



**4 MILLIONS
D'USAGERS**

DONT
540 822 ABONNÉS

Règlement de service

Établi par le SEDIF, il définit les obligations mutuelles :

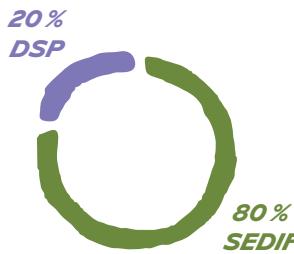
- ♦ du déléataire;
- ♦ des abonnés;
- ♦ des usagers;
- ♦ des propriétaires.

Contrat de DSP

Mis en concurrence par le SEDIF, révisé tous les 3 ans, le contrat de délégation de service public prescrit les modalités de gestion du Service public de l'eau et de reporting.

**VEOLIA EAU
ÎLE-DE-FRANCE**
société dédiée, déléataire du Service public de l'eau

- ♦ elle gère la production, le transport, la sécurisation, le stockage, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable sur tout le territoire du SEDIF;
- ♦ elle exploite, entretient, surveille les installations et les réserves foncières;
- ♦ elle conduit des études et réalise certains travaux;
- ♦ elle gère la relation avec les abonnés et les usagers;
- ♦ elle facture.



Le périmètre de la DSP : zoom sur les travaux

Le délégataire est chargé des travaux :

- ♦ en relation directe avec l'usager (compteurs, branchements...);
- ♦ de renouvellement de réseau du fait d'opérations de voirie ;
- ♦ tiers (ZAC...);
- ♦ d'entretien et de renouvellement fonctionnel des installations, représentant 20 % des besoins et environ 25 M€ HT par an;
- ♦ liés à des projets neufs : déploiement de la télérelève des compteurs d'eau, de la surveillance permanente du réseau (pour la détection précoce des fuites et la traçabilité totale de l'eau) et refonte complète du système d'information du service de l'eau.

Le délégataire peut par ailleurs exercer, après accord du SEDIF, quelques activités accessoires qui relèvent du secteur concurrentiel.

La transparence, axe structurant du contrat et du contrôle de la DSP

Le SEDIF dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière de la délégation et sur la qualité du service rendu aux usagers. La création d'une société dédiée et l'accès en temps réel à l'intégralité du Système d'Information du délégataire garantissent un niveau de contrôle supérieur aux obligations du CGCT.

Un contrôle étendu du délégataire

- ♦ **4 revues trimestrielles d'activité**, formalisées lors d'une réunion d'échanges avec le SEDIF, sont exigées pour traiter les sujets relatifs à l'application du contrat et au respect des engagements.
- ♦ **Près de 180 indicateurs de performance**, couvrant la plupart des aspects du service, sont imposés au délégataire pour assurer un suivi précis des conditions d'exécution du contrat. Des objectifs de résultat entrent dans le calcul de sa rémunération.
- ♦ Une fois l'exercice clôturé, le délégataire est tenu de produire de **nombreux bilans annuels** qui détaillent les différents pans de son activité.

Un contrôle permanent et approfondi du SEDIF

- ♦ **Le contrôle interne** est réparti dans toutes les directions du SEDIF en fonction du domaine contrôlé. Plus de 50 agents effectuent ainsi un travail courant de suivi, dont une synthèse est réalisée chaque trimestre, avant un contrôle annuel plus étendu.
- ♦ En soutien aux équipes du SEDIF, un **groupement d'experts**, doté de compétences plurielles, apporte une expertise spécifique pour le contrôle annuel du reporting du délégataire et pour analyser plus précisément certains sujets.
- ♦ **Les résultats du contrôle sont présentés aux élus du Bureau et des commissions techniques intéressées**, avant d'être **soumis au Comité**, qui dispose ainsi d'un avis éclairé sur le rapport d'activité du délégataire et peut formuler des avis et préconisations.

Les résultats annuels du contrôle alimentent les réflexions et mettent en lumière les évolutions nécessaires qui conduisent à l'établissement d'avenants au contrat, assurant ainsi une adaptation dynamique et pertinente du cadre contractuel.

ZOOM SUR... La commune de Seine-Port

Le contrat de délégation de service public, qui lie la CAMVS (Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine) à travers la commune de Seine-Port, confié à SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 15 ans, arrivait à son terme le 31 décembre 2021. Un avenant avait prolongé de 2 ans ce terme.

Un nouvel avenant de prolongation d'une année a été signé en 2023 en application de l'alinéa 5 de l'article L.3135-1 du code de la commande publique, afin d'aligner l'échéance du contrat sur celui de la DSP en cours avec Veolia Eau d'Île de France.

La commune de Seine-Port a été intégrée au nouveau contrat de concession.

Le Comité syndical attribue le nouveau contrat de concession

Le jeudi 25 janvier 2024, les élus du Syndicat des Eaux d'Île-de-France, réunis à l'usine de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), ont choisi d'attribuer le nouveau contrat de concession relatif à la gestion du Service public de l'eau potable à Veolia pour la période 1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2036. Le contrat a été signé le 16 mars 2024.



Signature du contrat de concession

FOCUS Tuilage du nouveau contrat

Afin d'assurer une bonne transition et la continuité de service aux usagers lors du démarrage du nouveau contrat, plusieurs réunions de tuilage ont été organisées avec le concessionnaire et les services du SEDIF concernés entre la signature du contrat et son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Au-delà des aspects techniques et financiers, ces réunions ont permis d'évoquer notamment les thèmes de la facturation, du service aux usagers, de la préparation du déploiement des nouveaux portails (tiers, clientèle et autorité organisatrice) ou encore de la communication autour d'une marque unique, « L'Eau d'Île-de-France ».

Les élus ont jugé que l'offre de Veolia apporte la meilleure réponse aux enjeux économiques et environnementaux fixés par le SEDIF, autorité organisatrice. Celle-ci se caractérise notamment par les atouts suivants :

- ♦ un tarif maîtrisé pour l'usager ;
- ♦ la mise en œuvre d'unités de filtration membranaire haute performance incluant des membranes d'osmose inverse basse pression (OIBP) sur les usines principales de production afin d'améliorer et de sécuriser la qualité de l'eau distribuée, « vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » ;
- ♦ un objectif de rendement de réseau supérieur à 93 % à partir de 2028 inclus (91,6 % aujourd'hui) grâce notamment à la pose de plus de 10 000 capteurs de fuite sur le réseau ;
- ♦ des investissements accrus pour le maintien en excellent état du patrimoine du service (usines, stations de pompage, réservoirs...) ;
- ♦ la refonte du système de télérelevé ;
- ♦ un objectif de taux de satisfaction du service client par les usagers de 85 % sur les années 2025 à 2028, puis au minimum de 88 % sur les années qui suivent ;

Le Conseil d'État valide la procédure

Le 2 février 2024, la plus haute juridiction a confirmé la légalité de la procédure d'attribution.

Pour mémoire, le SEDIF a engagé une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un contrat de concession. Les sociétés Suez Eau France et Veolia ont chacune présenté une offre initiale puis une offre « intermédiaire ». Le SEDIF a ensuite informé Suez Eau France qu'à la suite d'un dysfonctionnement informatique, Veolia avait eu accès à des données confidentielles concernant son offre et que les négociations en vue de l'attribution de la concession étaient suspendues. Le SEDIF a pris la décision de mettre un terme aux négociations, de ne pas inviter les soumissionnaires à soumettre une offre finale et d'attribuer le contrat au regard des offres intermédiaires. Suez Eau France a demandé au juge du référé précontractuel d'annuler cette procédure. Voici un extrait de l'analyse n° 489820 du Conseil d'État.

« Après avoir relevé que la décision par laquelle le SEDIF a modifié le déroulement de la procédure en renonçant à recueillir les offres finales des soumissionnaires et en décidant de procéder au choix du déléguétaire non sur la base de celles-ci mais sur celle des offres intermédiaires déposées en novembre 2022 après une mise au point avec chacun des candidats, avait été prise pour remédier à la transmission par erreur à la société Veolia, de documents relatifs à la négociation menée entre le SEDIF et la société Suez Eau France et aux éléments de l'offre intermédiaire de celle-ci, c'est sans dénaturer les faits de l'espèce et sans commettre d'erreur de droit que le juge des référés a pu en déduire que, dans les circonstances très particulières de l'espèce et en l'absence de manœuvre, le SEDIF avait pu légalement décider de procéder ainsi au choix du déléguétaire. »



"L'offre améliorée remise le 18 novembre 2022 est le résultat de plus de 400 jours de travail d'élaboration et d'échanges avec le SEDIF et plus de 1 500 questions posées par les candidats, auxquelles le SEDIF a systématiquement répondu. C'est dire l'implication et l'intensité du travail mené par toutes nos équipes !"

**André SANTINI,
Président du SEDIF, Maire d'Issy-les-Moulineaux**

- ♦ un volet social renforcé, avec notamment l'accompagnement par l'équipe du programme Eau Solidaire de 500 copropriétés en difficulté chaque année ;
- ♦ une empreinte environnementale positive à compter de 2030 au-delà du « zéro carbone » aujourd'hui en place.

Le fruit d'un travail de 5 ans

Cette décision du Comité syndical est le fruit d'un processus de cinq ans de travail, avec en particulier une étude détaillée et complète menée depuis 2019 dans le cadre de la « Mission 2023-2024 », qui a évalué différents modes de gestion possibles pour le périmètre du SEDIF, ainsi qu'une analyse des offres déposées par deux candidats – Suez et Veolia – en mars 2022, de négociations et de questions, ayant abouti au dépôt de leurs offres améliorées en novembre 2022.

Les conditions dans lesquelles le SEDIF a décidé d'attribuer ce contrat ont été validées par le Tribunal administratif de Paris dans une ordonnance du 29 novembre 2023 laquelle a fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État. Le SEDIF, bien que n'y étant juridiquement pas contraint, a attendu cette décision rendue le 2 février 2024, pour signer le contrat avec Veolia.

L'exploitation dans le cadre du nouveau contrat a débuté le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 12 ans, jusqu'au 31 décembre 2036.

En tant qu'autorité organisatrice, le SEDIF opérera un contrôle renforcé du concessionnaire, se dotera d'une nouvelle marque grand public au bénéfice de ses 4 millions d'usagers et veillera à ce que le Service public de l'eau continue de répondre en pionnier aux enjeux économiques, sanitaires, écologiques et énergétiques qu'impose notre siècle.

La concertation continue



Les garantes de la concertation continue, Nathalie Durand et Agnese Bertello

Le projet industriel du SEDIF a fait l'objet d'un débat public qui s'est déroulé du 20 avril au 20 juillet 2023 sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Le bilan de ce débat ainsi que le bilan réalisé par la CNDP ont été publiés le 20 septembre 2023. Le 16 novembre 2023, le SEDIF et RTE (le Réseau de transport d'électricité chargé du raccordement électrique du projet) ont à leur tour publié un rapport de décisions tirant les enseignements du débat et indiquant la poursuite du projet.

Le projet du SEDIF

En Île-de-France, des micropolluants et micro-organismes pathogènes sont présents dans les eaux de surface. Cette problématique concerne tous les producteurs d'eau potable qui utilisent ces ressources, et particulièrement le SEDIF qui préleve 97 % de l'eau brute nécessaire pour produire l'eau potable dans la Seine, la Marne et l'Oise. Les filières actuelles de traitement des usines de Choisy-le-Roi, de Neuilly-sur-Marne et de Méry-

sur-Oise, pourtant complètes pour répondre aux obligations réglementaire, ne peuvent retenir certains pesticides et leurs métabolites que les progrès des connaissances scientifiques mettent au jour.

Le traitement membranaire haute performance est, à ce jour et au regard de la qualité des ressources d'eau brute à disposition du SEDIF, la technologie présentant les meilleurs atouts pour atteindre ses objectifs sanitaires, écologiques et économiques.

CLIEP

Le SEDIF va adapter à ses enjeux le niveau le plus élaboré de concertation existant à l'heure actuelle, les « commissions locales d'informations » (CLI), créées originellement pour organiser localement le dialogue autour des installations nucléaires.

Le SEDIF va s'inspirer, dans une démarche volontaire, de ce modèle, à son échelle et avec les spécificités techniques du service public d'eau potable.

Ainsi, des « Commissions locales d'informations sur la production d'eau potable (CLIEP) » seront mises en place par le SEDIF. Elles auront vocation à s'adresser aux usagers et acteurs des aires de distribution de chacune de ses trois usines principales. Le SEDIF va promouvoir la constitution de trois instances distinctes :

- ♦ une CLIEP Choisy-le-Roi ;
- ♦ une CLIEP Neuilly-sur-Marne ;
- ♦ une CLIEP Méry-sur-Oise.

A minima, une réunion plénière de chacune des CLIEP aura lieu annuellement.



Réunion publique de lancement de la concertation continue

Phase pilote

Les pilotes sont des installations qui visent à reproduire, à échelle réduite (environ 65 m³/h) l'unité de filtration membranaire haute performance qui sera mise en œuvre. L'objectif de cette phase est de pouvoir suivre, sur une durée d'environ 1 an, le comportement et le vieillissement des membranes, la composition des rejets, la qualité de l'eau produite et les consommations énergétiques et de réactifs.

Cette phase permettra également au délégataire du SEDIF d'effectuer les ajustements opérationnels nécessaires des performances exigées par le Service public de l'eau.

La construction de ces pilotes a démarré en septembre 2024 pour une mise en route prévue début mars 2025.

Pendant cette phase préalable, l'eau produite ne sera pas distribuée aux usagers mais servira à l'analyse de nombreux paramètres qui seront communiqués notamment au services de l'État.

La concertation continue

Conformément au code de l'environnement, la concertation s'est poursuivie en 2024 par une phase de concertation continue, accompagnée par deux garantes nommées par la CNDP : Agnese Bertello et Nathalie Durand. Cette phase correspond aux exigences de la continuité de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique prévue en 2025.

Pour cette phase de concertation, le SEDIF a mis en place :

- ♦ des instances spécifiques, avec notamment la création d'une Commission locale d'information sur la production d'eau potable (CLIEP)

pour chacune des 3 usines du SEDIF ;

- ♦ des moments de rencontre avec les riverains et les usagers sous forme de réunions publiques, de débats mobiles, de webinaires ou d'autres événements ;
- ♦ des outils d'information et de contribution pour le public : au-delà du site internet du SEDIF et de la newsletter mensuelle « Inf'Eau Express », une visite de l'unité membranaire de l'usine de Méry-sur-Oise avec des casques de réalité virtuelle est désormais possible. Par ailleurs, un site internet spécifiquement dédié à la concertation continue a été mis en ligne. Il permet notamment aux usagers d'apporter

leur contribution aux échanges en posant des questions et en consultant les réponses apportées, mais aussi en exprimant leur avis et en ayant l'opportunité de déposer ainsi des contributions écrites mises à disposition du public.

Le 13 novembre 2024 a eu lieu la réunion de lancement de la concertation continue, suivie par une première rencontre mobile à l'occasion du semi-marathon de Boulogne-Billancourt.



Pour consulter le site dédié :
<https://concertation-continue-sedif.fr>

Solidarité locale : la mutualisation au secours des plus fragiles

Depuis 2011, le programme Eau Solidaire a accompagné près de 150 000 foyers et alloué plus de 12 M€ d'aides directes. Ce programme est mis en œuvre au quotidien par le délégataire du SEDIF, avec l'appui des collectivités locales et d'un tissu associatif engagé.

Bilan du volet urgence :

971 276 € d'aides versées aux usagers du territoire.

En 2024, 4 066 usagers ont bénéficié des aides d'urgence du programme. Cet axe vise à garantir l'accès à l'eau pour les usagers en difficulté ou vulnérables. Il repose sur plusieurs dispositifs :

L'Aide Eau Solidaire

Elle est attribuée par les Centres communaux d'action sociale (CCAS) aux abonnés et non-abonnés en difficulté.

132 communes ont participé et ont attribué **1 805 aides** pour un montant de **505 925 €**, soit une aide moyenne par foyer significative de 280 euros, bénéficiant pour 60 % à des usagers abonnés.

De plus, la mutualisation des aides sur le territoire a permis de répondre favorablement aux 17 communes ayant demandé une dotation complémentaire pour soutenir leurs habitants.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Financé à parts égales par le délégataire et les Conseils départementaux, il aide les usagers à payer leurs factures ou leurs charges d'eau.

2 055 foyers ont bénéficié du FSL pour un montant total de **320 640 €**.



422
foyers ont été accompagnés dans les copropriétés dégradées

7 633
ont participé à une animation ou une sensibilisation aux éco-gestes

4 066
ont bénéficié d'une aide d'urgence

"Dans le cadre du programme Eau Solidaire du SEDIF, nous menons sur l'ensemble du territoire des actions pour aider les copropriétés à lutter durablement contre la précarité eau. Plusieurs études ont été menées pour mieux comprendre les usages et les perceptions liés à l'eau des usagers. Nous travaillons également sur la question des fuites d'eau, via une démarche d'accompagnement global. Nous mobilisons ici une double expertise – technique et sociale – permettant à la fois de résoudre des problématiques concrètes (diagnostic et réparation des fuites), mais aussi d'engager les habitants et leur donner des clés pour qu'ils se réapproprient leur habitat et en prennent soin dans la durée."



Maureen RAVILY, Archipel & Co

Aide aux personnes en situation de surendettement et aux squats

128 dossiers de surendettement ont été traités en 2024, pour un montant d'aides de 105 955 €. 8 squats ont également été accompagnés, la créance d'eau prise en charge, pour un montant de 37 771 €.

Le volet « Urgence » du programme repose sur une collaboration étroite entre les CCAS, les Conseils départementaux et le délégataire du SEDIF pour assurer un accès équitable à l'eau aux foyers les plus vulnérables.

Bilan du volet assistance : **528 copropriétés** suivies et 35 en accompagnement personnalisé global.

L'équipe Eau Solidaire, en collaboration avec les mairies, syndics et administrateurs, propose des solutions personnalisées pour accompagner les copropriétés dégradées ou fragilisées.

Accompagnement global

35 copropriétés ont bénéficié de cet accompagnement, permettant d'économiser **758 000 €**, notamment grâce aux dispositifs tels que l'alerte fuite renforcée, la chasse aux fuites, et surtout le dispositif d'accompagnement global.

Il combine les trois volets du programme Eau Solidaire :

- ◆ Prévention : diagnostic des équipements, sensibilisation à la maîtrise des consommations ;
- ◆ Urgence : aide financière (AES et FSL), dégrèvement partiel des consommations, échelonnement de la dette ;
- ◆ Assistance : soutien aux travaux de réparation et individualisation des compteurs, aide à la recherche de fuite.

Le suivi s'étend sur deux ans pour assurer des résultats durables.

Bilan du volet prévention : 7 633 foyers sensibilisés et **56 200 €** de dotations aux associations partenaires.

De nombreuses actions de prévention et de sensibilisation ont été menées par une vingtaine de partenaires associatifs et institutionnels afin de modifier durablement les comportements des usagers en matière de consommation d'eau. Ces actions sont portées directement par l'équipe Eau Solidaire ou par les partenaires associatifs et institutionnels :

- ◆ stands lors d'événements ;
- ◆ accompagnement en copropriété ;
- ◆ porte-à-porte et visites à domicile ;
- ◆ chantiers et dépannages pédagogiques ;
- ◆ animations collectives (bar à eau, sensibilisation ludique).

Le programme, reconnu par les territoires et l'ensemble des parties prenantes, est une référence en la matière. En 2025, dans le cadre du nouveau contrat de concession, il se renforce, en particulier sur les actions en habitat collectif et le droit d'accès à l'eau.

UN EXEMPLE D'ACTION DE PRÉVENTION

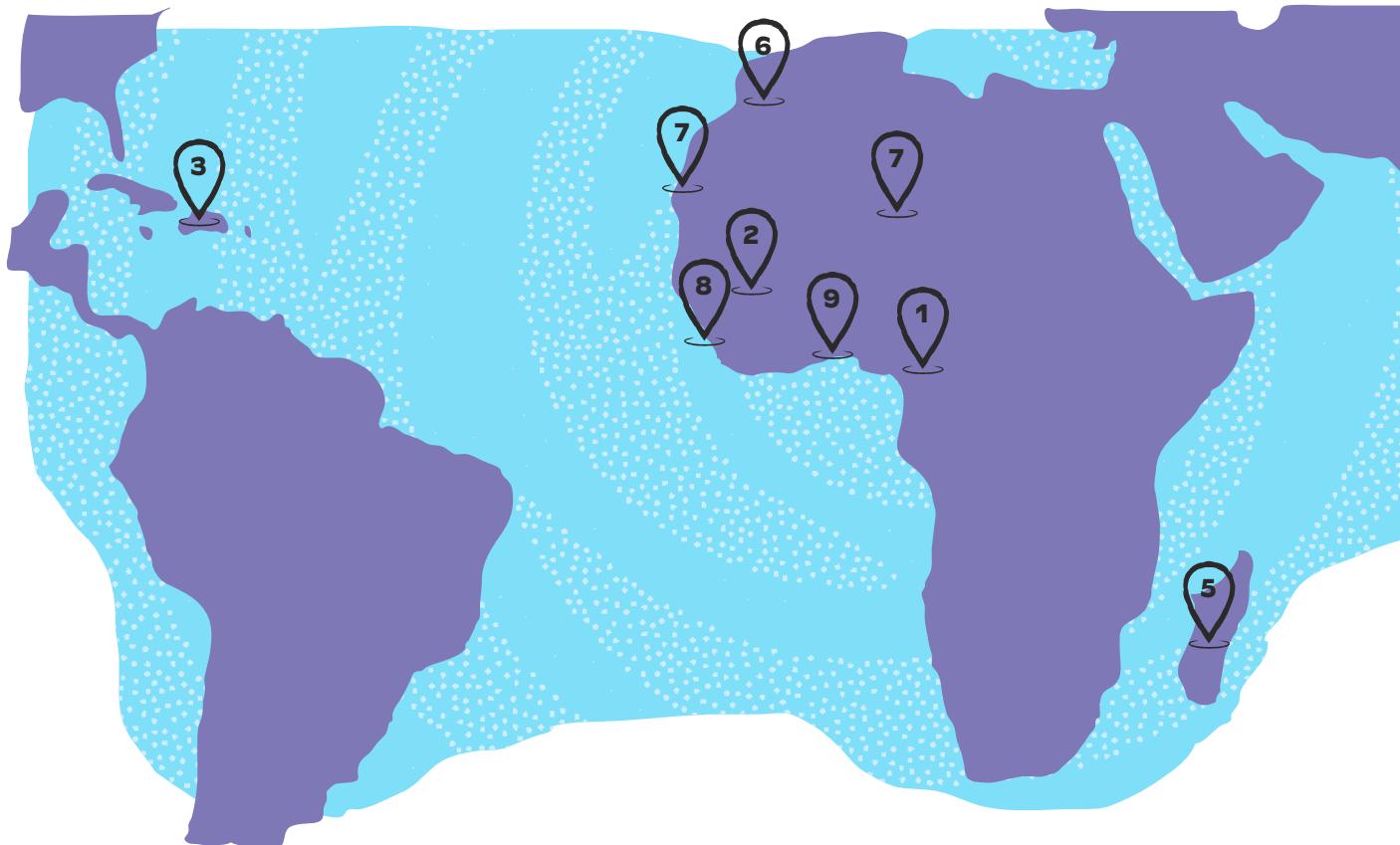
Les Compagnons Bâtisseurs

Les Compagnons Bâtisseurs aident les habitants à améliorer leur logement via des chantiers d'Auto-Réhabilitation (ARA), des ateliers de bricolage, des dépannages pédagogiques et l'Auto-Diagnostic. En 2024, ce sont :

- ◆ 59 animations collectives avec 715 participants ;
- ◆ 239 auto-diagnostic accompagnés ;
- ◆ 181 dépannages pédagogiques avec 65 aides aux économies d'eau et 114 fuites réparées.

Solidarité internationale

VOIR ANNEXE 1



n°	ONG	Opération	Pays	Montant
1	SEVES	INIDEA - Initiatives durables pour l'accès à l'Eau et à l'Assainissement, commune de Ngaoundal, région de l'Adamaoua	Cameroun	188 000 €
2	HAMAP	Extension du réseau d'eau de Timbi Touni, région de Mamou	Guinée	50 000 €
3	HAMAP	Renforcement du service d'eau potable de la ville de Saint-Marc, département de l'Artibonite	Haïti	200 000 €
4	GRET	ASELP III - Appui à la Société des Eaux de Louang Prabang, province de Louang Prabang	Laos	250 000 €
5	Experts-Solidaires	Création de 2 services d'eau potable dans les communes d'Andranovory et Andranohinaly, région Atsimo Andrefana	Madagascar	200 000 €
	GRET	Conforter la production d'eau à Fénérive Est et Sainte-Marie, région d'Analajirofo		105 000 €
	CODEGAZ	Alimentation en eau potable d'Ankevo, commune de Belo-sur-Mer, Région du Menabe		40 000 €
	Inter Aide	SEDRA - Services d'Eau Durables Ruraux Analamanga, région Analamanga		125 000 €

Dès 1986, les élus du Syndicat ont décidé d'affecter sur le budget du SEDIF, une participation aux actions de solidarité conduites par des ONG de droit français dans le domaine de l'eau. En février 2025, la loi Oudin-Santini a consacré cette initiative en permettant aux communes et leurs groupements d'affecter à leur action extérieure jusqu'à 1 % des ressources inscrites aux budgets annexes d'eau et d'assainissement.



En 2024, le SEDIF a cofinancé seize opérations réparties dans neuf pays, pour un montant total de 2,38 millions d'euros attribués à sept associations partenaires : ADEFRAMS, CODEGAZ, Experts-Solidaires, Gret, HAMAP, Inter Aide et SEVES.

Toute subvention fait l'objet d'un double conventionnement. D'une part, le SEDIF passe des conventions de partenariat avec des collectivités étrangères afin d'ancrer le projet dans le tissu institutionnel local. D'autre part, il passe des conventions avec des associations de droit Français à qui sont attribuées les aides destinées au cofinancement du projet. Les opérations portent sur la construction d'infrastructures telles que des puits ou des systèmes de pompage solaire alimentant des réseaux de distribution. Elles comportent aussi des mesures visant à renforcer l'organisation des services d'eau potable, par exemple l'accompagnement du maître d'ouvrage et la formation des personnels-exploitants ainsi que la sensibilisation des usagers aux gestes barrières contre les maladies diarrhéiques.

n°	ONG	Opération	Pays	Montant
6	Experts-Solidaires	Réhabilitation du système d'eau potable d'Ibakizen, commune d'Azaran'Eis, région Souss Massa	Maroc	60 000 €
7	SEVES	PACK III - Plan d'action cantonal de Kanembakaché pour l'eau, département de Mayahi, région de Maradi	Niger	150 000 €
	ADEFRAMS	Extension du service d'eau de Réo Mao à 3 villages, commune de Réfane, région de Diourbel		68 000 €
8	GRET	AICHA 21 - Appui aux Initiatives des Collectivités locales pour l'Hydraulique, région de Saint-Louis	Sénégal	230 000 €
	Experts-Solidaires	Accès à l'eau et à l'assainissement des localités de Saré Nagué, commune de Némataba, région de Kolda		200 000 €
	Experts-Solidaires	PAGEPC - Amélioration de la gestion de l'eau et assainissement dans les petits centres de la région Maritime		185 000 €
9	SEVES	PASPEVO - Projet d'Amélioration des Services Publics Essentiels de Vogan, région Maritime	Togo	160 000 €
	SEVES	REAL - Renforcement de l'accès à l'Eau potable et à l'Assainissement dans la commune des Lacs 4, région Maritime		170 000 €
				2 381 000 €





Un service public durable

Prise d'eau de l'usine de Choisy-le-Roi

Les modifications des statuts et l'adoption du SPASER

Le SEDIF dispose déjà d'une politique environnementale, à travers notamment la certification environnementale ISO 14001, la Charte de développement durable, le Plan Climat Eau Énergie ou encore la Commission des actions écologiques.

Par la modification de ses statuts et l'adoption de son Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), le SEDIF souhaite répondre aux besoins de lutte contre le changement climatique, de réduction de consommation d'énergie, de développement de la transition écologique et de l'insertion par l'activité économique et développer l'économie sur son territoire.

Les collectivités territoriales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables ou encore l'amélioration de la qualité de l'air. Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique.

Diverses dispositions européennes et nationales incitent les collectivités et leurs groupements à intervenir dans des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre mais aussi en matière de production d'énergies renouvelables.

Plus encore, il ressort du Code de l'environnement que les collectivités et leurs établissements publics sont précisément habilités par la loi à intervenir dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Le SEDIF a décidé de consacrer de façon volontariste son intervention dans ces domaines en modifiant ses statuts.

Par délibération du 20 juin 2024, le Comité syndical y a intégré :

- ♦ la contribution à des actions de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, et l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre du SEDIF dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long termes ;
- ♦ l'intervention du SEDIF dans la production d'énergies renouvelables en application du code général des collectivités territoriales, sur ses emprises foncières.



Une lutte contre le changement climatique institué dans ses statuts

Si les grandes orientations pour le climat, l'air et l'énergie sont définies à l'échelle nationale dans des plans et stratégies, c'est à l'échelle régionale et intercommunale que sont intégrées les politiques pour assurer la cohérence des mesures déployées et leur mise en œuvre dans l'ensemble des secteurs, tels que l'urbanisme, les transports, etc.



L'adoption d'un SPASER par le SEDIF

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les collectivités territoriales dont les dépenses achats annuelles sont supérieures à 50 M€ HT doivent se doter d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Le SEDIF a décidé de s'inscrire dans cette démarche.

Définition et cadre juridique

La loi n°2014-856 pour une économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 a instauré pour la première fois un schéma des achats socialement responsables étendu, par la loi n°2015-992 relative à une transition écologique pour une croissance verte du 17 août 2015, aux achats écologiquement responsables.

Les SPASER visent à définir, pour les acheteurs publics, des « objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs han-

dicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire» (article L2111-3 du Code de la commande publique).

D'une façon générale, ces dernières années, divers textes législatifs tendent au verdissement de la commande publique.

Les enjeux et obligations

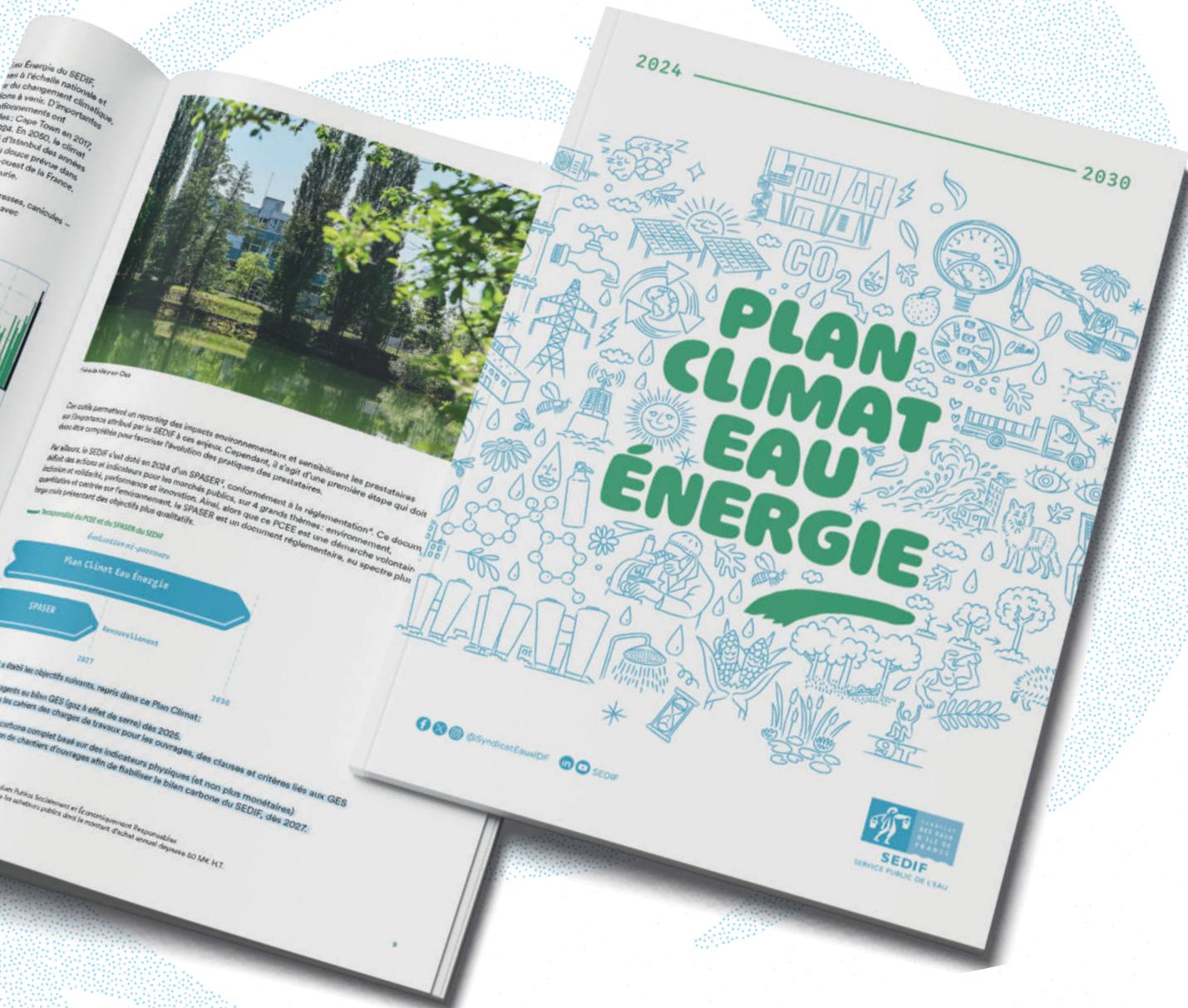
La majorité des marchés publics conclus par le SEDIF comprend déjà des clauses ou des critères environnementaux.

Le SPASER va plus loin, il s'agit d'un document à portée politique adopté par le Comité du SEDIF du 20 juin

2024. C'est un outil structurant de mise en œuvre d'une politique d'achats responsables. Il fixe quatre axes : écologie, sociétal, économie et innovation. Chacun de ces axes définit des objectifs eux-mêmes déclinés en actions concrètes et en indicateurs mesurables qui seront évalués tous les ans.

L'élaboration du SPASER est l'occasion de faire évoluer les pratiques achats du SEDIF, d'en systématiser certaines ou encore de mettre en place de nouveaux dispositifs environnementaux innovants.

Tous les ans, le bilan des indicateurs sera présenté à ses élus et publié sur le site internet du SEDIF.



Le SEDIF adopte son **Plan Climat Eau Énergie 2030**

Pour répondre aux problématiques du dérèglement climatique, diminuer son impact sur l'environnement et protéger la ressource en eau, le SEDIF se fixe une nouvelle feuille de route stratégique et des objectifs à horizon 2030 dans son nouveau Plan Climat Eau Énergie.

15 objectifs opérationnels



En décembre 2024, les élus du SEDIF ont adopté le Plan Climat Eau Énergie 2030, une nouvelle étape décisive dans l'engagement du Syndicat en faveur de la transition écologique et énergétique. Ce plan constitue une feuille de route stratégique qui guidera ses actions jusqu'en 2030 pour réduire son impact environnemental tout en garantissant la résilience des infrastructures face aux effets du changement climatique.

Il s'inscrit dans la continuité du premier Plan Climat Eau Énergie, élaboré en 2017, mais va plus loin en termes d'engagements concrets et mesurables.

Un engagement en faveur de l'environnement

Le Plan Climat Eau Énergie 2030 est construit autour de 4 objectifs :

- ♦ optimiser la consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables ;
- ♦ réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- ♦ préserver la ressource en eau et la biodiversité ;
- ♦ s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Optimisation énergétique et développement des énergies renouvelables

Dans un contexte de tensions sur l'énergie, le SEDIF s'engage à réduire de 6 % sa consommation d'énergie finale par m³ d'eau d'ici 2030, grâce à des actions conjointes avec son délégataire. Il prévoit également d'installer 3 MWc de panneaux photovoltaïques et de favoriser la

récupération de chaleur. Les futures filières membranaires haute performance seront conçues dans une démarche d'optimisation avec récupération d'énergie et leur impact sur la dureté de l'eau devrait compenser, au niveau territorial, la consommation supplémentaire engendrée.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le SEDIF mobilise l'ensemble de ses parties prenantes, notamment les entreprises de travaux, afin de décarboner ses activités. Cela passe par l'application de critères environnementaux dans sa commande publique, tout en échangeant avec les différents fournisseurs. Son délégataire s'est aussi engagé à réduire l'empreinte de l'exploitation de 16 % en 10 ans, à périmètre constant.

Préservation de la ressource en eau et de la biodiversité

Une étude générale sur les bassins versants de la Seine, de la Marne et de l'Oise va être lancée à partir de 2025. Menée en collaboration avec les autres grands services de l'eau

franciliens, cette étude sera la base des actions de protection de ces cours d'eau. Concernant le foncier du SEDIF, des actions de renaturation seront menées, avec un objectif de 1 200 arbres plantés d'ici 2030 et une désimperméabilisation nette de 20 000 m².

Adaptation au changement climatique

En première ligne face au changement climatique, le Service de l'eau va améliorer sa connaissance des futurs hydrologiques et renforcer la résilience de ses infrastructures face aux aléas climatiques. Le SEDIF prévoit l'installation de 200 fontaines à eau sur le territoire.

Le Plan Climat est conçu comme un document vivant et adaptable. Avec des objectifs ambitieux et des actions concrètes, le SEDIF a ainsi comme objectifs de réduire son empreinte écologique mais aussi de se positionner en leader dans la gestion durable de l'eau.



Pour en savoir plus :
www.planclimat-sedif.com



En Seine-et-Marne le SEDIF agit pour la protection de la ressource en eau

Le SEDIF déroule son plan d'action

Terre & Eau 2025 et démarre sur un pilote une étude de préfiguration de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).
En parallèle, le SEDIF s'implique dans la construction du futur Plan Départemental de l'Eau 4 (PDE) et candidate pour intégrer le Conseil d'Administration de l'association AQUI'Brie, structure experte incontournable et engagée pour la nappe du Champigny.

collective dans l'année et d'un engagement dans une action concrète à la suite.

L'objectif de mobilisation, très ambitieux, annoncé par la Chambre d'Agriculture est une contractualisation de 50 agriculteurs d'ici la fin du programme d'actions (soit décembre 2025).

Il permettrait également d'établir un lien plus direct avec les bénéficiaires finaux et de relancer une dynamique autour des problématiques de préservation de la ressource et de qualité de l'eau.

Ce contrat d'engagement a été construit et validé par l'ensemble des partenaires en 2024, puis présenté aux agriculteurs lors d'une première réunion en décembre.

Plan d'Action Terre & Eau 2025

Pour son avant-dernière année de déploiement, le plan d'action a continué d'évoluer.

Depuis 2020 (démarrage de Terre & Eau 2025), il apparaît une forte difficulté à mobiliser les agriculteurs du territoire sur les questions d'évolution de pratiques en faveur de la préservation de la ressource. Les dépenses du volet agricole n'ont été que partiellement engagées depuis 2020 (56 % en moyenne).

Plusieurs réunions de travail se sont tenues fin 2023 et début 2024, notamment en présence de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, partenaire agricole historique du plan d'action.

La Chambre a proposé de construire un contrat d'engagement à destination des agriculteurs, prenant la forme d'une indemnité forfaitaire de 1 000 €/exploitation versée en contrepartie d'une participation à au moins 4 animations de sensibilisation

Étude de préfiguration des PSE

Suite à la consultation des entreprises, le SEDIF a notifié et démarré une première étude de préfiguration à l'été 2024, afin de réfléchir à la mise en place de PSE, qui permettraient de favoriser les évolutions de pratiques agricoles.

L'étude est attribuée à un groupe pluridisciplinaire, combinant une expertise en économie de l'environnement, agronomie, droit public et droit de l'environnement. L'étude se déroule en 4 phases :

- ◆ diagnostic du territoire ;
- ◆ concertation avec les agriculteurs et acteurs agricoles ;
- ◆ élaboration des PSE pertinents ;
- ◆ synthèse et définition d'une gouvernance.

Le premier comité stratégique s'est tenu en octobre 2024.

Terre & Eau
63 communes,
31 000 ha de terres
agricoles
et 260 exploitations



Participation à la réflexion collective sur le futur Plan Départemental de l'Eau 77

Dans la continuité des trois premiers Plans Départementaux de l'Eau (2006, 2012 et 2017), une réflexion a commencé en mai 2023 pour l'élaboration du quatrième plan, permettant de :

- remobiliser et fédérer les acteurs ;
- définir collectivement une nouvelle stratégie de gestion de l'eau ;
- co-concevoir les objectifs et les principaux axes de la stratégie.

Cette stratégie vise à tenir compte des nouveaux enjeux d'adaptation et de résilience face au changement climatique.

Suite aux comités stratégique et de suivi du deuxième semestre 2023, une série de 4 ateliers de co-construction s'est tenue à partir de décembre 2023, dont 3 en 2024, incluant une soixantaine de participants incluant les services techniques du SEDIF.

Intégration au Conseil d'Administration d'AQUI'Brie

Aujourd'hui, l'association compte une trentaine de membres, une équipe de dix salariés et est devenue un acteur incontournable pour la protection de la nappe du Champigny.

Depuis 2020, le SEDIF adhère à l'association AQUI'Brie, et contribue financièrement aux actions transversales à hauteur de 10 000 € par an. Le SEDIF participe activement aux réflexions de l'atelier de prospective collective « Champigny2060 ».

Fin 2024, le SEDIF a choisi de renforcer son engagement sur un territoire où il s'investit depuis plus de 15 ans, en candidatant pour rejoindre le conseil d'Administration de l'association.



Plus d'informations ici : www.terreeteau2025.fr

Les bio-essais

au service du suivi de la qualité de l'eau

Le SEDIF surveille continuellement la qualité de l'eau prélevée et l'impact potentiel de ses usines de production sur les milieux aquatiques. De nombreuses mesures et analyses chimiques sont réalisées en eau brute et dans les effluents rejetés en rivière. En complément, le SEDIF met en place des techniques innovantes de bio surveillance basées sur le vivant.

Le laboratoire BIOMAE

En 2024, des bio-essais ont été réalisés au printemps sur onze stations de mesure : cette campagne vise à évaluer la contamination chimique du milieu aquatique et de potentiels effets toxiques des micropolluants présents et/ou rejetés dans le milieu récepteur en amont et en aval des trois usines de production du SEDIF. Ces essais sont développés par le laboratoire BIOMAE (filiale de

CARSO) et l'INRAE et reposent sur l'encagement in-situ, l'exposition longue et des analyses (de bioaccumulation et d'écotoxicité) de gammarides d'élevage.

Les résultats obtenus montrent que les taux d'inhibition de l'alimentation sont globalement peu marqués en aval des rejets des usines de Méry-sur-Oise et de Choisy-le-Roi. En revanche, concernant l'usine de Neuilly-sur-Marne, on observe des effets

plus marqués sur l'alimentation des gammarides. Cette première tendance doit cependant être confirmée par une cohorte statistique plus importante (ainsi de nouvelles campagnes sont envisagées en 2025).

La solution ToxMate

La solution ToxMate, développée conjointement par la société ViewPoint Bio-surveillance de l'eau et l'INRAE, est la seule solution en France de détection en temps réel de la présence de micropolluants dans l'eau, permettant ainsi au SEDIF une meilleure surveillance de la qualité de la ressource en eau et un pilotage optimal des installations au regard des enjeux sanitaires et environnementaux.

Outil d'analyse prédictif, il permet la détection de l'impact, sur trois types d'invertébrés aquatiques (gammarides, radis et sangsues), des micropolluants présents en eau brute à l'entrée de l'usine de Méry-sur-Oise, où la station ToxMate est installée depuis l'automne 2023 pour une première expérimentation.

Le suivi assuré en temps réel et 24h/24h, permettra, après paramétrage adéquat, de déclencher des alertes lors de détection de réactions significatives parmi les trois espèces sentinelles présentes et sensibles aux micropolluants.

ZOOM

Charte « Villes & Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »

Le 6 septembre 2024, le SEDIF a signé la Charte « Villes & Territoires sans Perturbateurs Endocriniens », portée par le Réseau Environnement Santé.

Cette démarche vise à protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, des substances dont les effets sur la santé ne peuvent plus être ignorés.

En signant cette charte, le SEDIF rejoint un réseau de communes, départements et régions engagé pour la santé environnementale.

Les engagements du SEDIF sont les suivants :

- ♦ réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens ;
- ♦ limiter l'usage de produits phytosanitaires et biocides ;
- ♦ sensibiliser et mobiliser les parties prenantes ;
- ♦ effectuer des achats responsables ;
- ♦ informer et s'améliorer en continu.

Avec cette signature, le SEDIF renforce son engagement en faveur de la santé publique et de la protection de l'environnement.

Bilan carbone du service de l'eau

Le SEDIF présente à nouveau une vision globale de son bilan carbone, en intégrant son impact dans le cycle de l'eau.

Un travail d'harmonisation de l'ASTEE

En 2023 et 2024, un groupe de travail dédié de l'ASTEE (Association française des professionnels de l'eau et l'environnement), auquel le SEDIF a participé, a permis d'édition le nouveau guide sectoriel de comptabilité carbone pour les acteurs de l'eau et de l'assainissement.

Ce guide normalise les périmètres de comptabilité et propose des données pour aider les services de l'eau à évaluer leur bilan de gaz à effet de serre (bilan GES).

En accord avec ces préconisations, le SEDIF présente son empreinte carbone « étendue » intégrant l'impact de l'usage et de la fin de vie de l'eau.

L'usage de l'eau distribuée (énergie brûlée dans les chauffe-eaux) a émis 1,6 million de tonnes de CO₂e et son assainissement, 220 000 tonnes.

Au sein de ce périmètre, l'empreinte « opérationnelle » de l'eau potable est minoritaire, ce qui n'empêche pas le SEDIF de mettre en œuvre des moyens de décarbonation (voir Plan Climat Eau Énergie).

En 2023, cette empreinte du périmètre eau potable (SEDIF et son délégataire) est d'environ 60 000 tonnes de CO₂ équivalent (CO₂e), similaire à l'année 2022. Celle-ci se divise en trois grands postes que sont : les travaux sur le réseau (30 %), ceux sur les ouvrages (30 %) et l'exploitation (40 %).



Pilote photovoltaïque à l'usine de Choisy-le-Roi

Des relevés chantier par chantier pour le réseau

Pour la première fois, l'impact carbone des chantiers de canalisations de distribution (49 km posés en 2023) a été évalué au cas par cas pour chaque chantier, via des fiches de relevé renseignées par les entreprises. Cette méthode permet une plus grande fidélité que les ratios par mètre linéaire utilisés précédemment.

Méthode de calcul

Les émissions dues aux travaux ne sont pas amorties. Le facteur d'émission utilisé pour l'assainissement, fourni par le SIAAP, est de 0,84 kg-CO₂e/m³. Les émissions des chantiers du réseau sont calculées sur la base de données physiques, celles pour les ouvrages via des données monétaires.

Le bilan carbone de la production et distribution d'un litre d'eau potable est d'environ 0,27 g soit 400 à 1 000 fois moins que celui de l'eau en bouteille.

Source : Bilan carbone interne du SEDIF, bilan carbone contractuel du délégataire, bilan carbone de fabricants d'eau minérale et base empreinte ADEME

Projet “Vers une eau pure”

L'année 2024 a été prépondérante pour le projet d'insertion de filière membranaire haute performance sur les trois usines principales du SEDIF (Choisy-le-Roi, Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise) dont les études de conception ont démarré.



Pilotes membranaires de l'usine de Choisy-le-Roi

Une eau membranée sur l'ensemble du territoire du SEDIF à l'horizon 2032

Depuis le 6 mars 2024 et l'attribution du contrat de concession à la société Franciliane, le projet « Vers une eau pure » est entré dans une nouvelle phase, celle des études de conception, qui durera 24 mois. Ce projet, qui vise en priorité une réduction conséquente des micropolluants dans l'eau distribuée, repose sur l'insertion d'une filtration membranaire haute performance sur chacune des usines principales. Cette nouvelle étape de traitement combine des

membranes de nanofiltration et d'osmose inverse basse pression (pores de 10 000 à 1 million de fois plus petits qu'un cheveu).

Lors de la phase de conception, des unités pilotes (installations à échelle réduite) visant à reproduire les unités de filtration membranaire ont été construites sur les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne. L'objectif de ces pilotes est de pouvoir suivre, sur une durée d'un an environ, le comportement et le vieillissement des membranes, la composition des rejets, la qualité d'eau produite et les consommations énergétiques et de réactifs. Ils ont été mis en service en mars 2025.

En parallèle, les études de conception se poursuivent ainsi que la constitution des dossiers de demandes d'autorisations administratives qui seront déposés au cours du premier semestre 2025.

La mise en service des installations industrielles membranaires haute performance interviendra fin 2027 sur l'usine de Méry-sur-Oise (usine déjà dotée d'une étape de nanofiltration depuis 1999 qui sera réhabilitée) et en 2032 sur les usines de Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne (usines pour lesquelles l'étape de filtration membranaire sera créée).

FOCUS Les études de faisabilité

En préalable au vote du programme de travaux de chaque opération sous maîtrise d'ouvrage publique par les élus du SEDIF, l'étude de faisabilité a pour objectif de définir un périmètre d'intervention répondant au besoin exprimé dans le plan pluriannuel d'investissement du SEDIF.

A titre d'exemple, l'étude de faisabilité de l'opération concernant la rénovation des postes électriques HTB de l'usine de Méry-sur-Oise se termine. Les études réalisées ont soullevé l'importance de détailler les technologies alternatives aux cellules électriques « SF6 » disponibles sur le marché. L'étude de faisabilité a aussi été l'occasion d'investiguer un périmètre fonctionnel élargi : de nombreuses questions ont été soulevées sur l'état de vétusté réelle et d'obsolescence de l'ensemble des infrastructures et sur les enjeux liés à la sûreté de fonctionnement. Le SEDIF a fait le choix de privilégier la réhabilitation complète des transformateurs HTB existants, permettant la prolongation de leur durée de vie d'au minimum 30 ans.

Comité Expert **Eau sans chlore & micropolluants**

Engagé pour l'amélioration de la qualité de l'eau du robinet et pour répondre à la détection croissante de micropolluants, le SEDIF s'est associé avec de nombreuses collectivités, des scientifiques et les services de l'État pour mener le projet « Vers une eau pure » de manière partagée et transparente.

Le projet du SEDIF « Vers une eau pure » a pour objectif principal d'améliorer la qualité sanitaire de l'eau distribuée en réduisant au maximum la présence de micropolluants et en visant la distribution d'une eau dépourvue de chlore.

Cette problématique étant commune à de nombreuses collectivités françaises et européennes, le SEDIF a initié un groupe d'expertise sur l'eau sans chlore en 2020 puis un groupe d'échanges sur les micropolluants en 2023.

Ainsi, plus de 25 collectivités ont répondu à l'invitation et participent désormais à ces groupes qui se réunissent chacun deux fois par an.

Des scientifiques ainsi que les services de l'État (Agence Régionale de la Santé, Direction Générale de la Santé, Agence de l'Eau Seine-Normandie...) sont également membres de ces groupes pour enrichir les discussions et permettre à toutes les parties prenantes d'être informées des avancées technologiques et réglementaires.

En 2024, le groupe « micropolluants » a échangé sur la protection de la ressource et les paiements pour services environnementaux (PSE) en janvier, puis sur les coûts de traitement des micropolluants en eau potable et en assainissement au mois de mai. Les collectivités ont pu ainsi exposer très concrètement les problèmes rencontrés ainsi que les solutions mises en œuvre pour continuer à pouvoir distribuer à leurs usagers de l'eau conforme.

Pour le comité d'experts « Eau sans chlore », l'année 2024 a permis des évolutions importantes. Les Autorités Organisatrices franciliennes Sénéo et Aquavesc ont rejoint le

©DR



Visite de l'usine Sénéo de Suresnes lors du Comité Eau sans chlore du 21 novembre 2024

groupe permettant un partage de connaissances sur la thématique et sa mise en œuvre future sur le territoire du SEDIF.

Après 4 ans d'existence et d'échanges, le Comité tend désormais à partager les connaissances acquises et à les diffuser. Lors de la session qui s'est tenue en novembre 2024, les participants ont débuté la rédaction des synoptiques d'intervention sur un réseau et sur un ouvrage distribuant de l'eau sans chlore. Il s'agit d'une première amorce afin de valoriser le travail réalisé et, à terme, de faire bénéficier de ces connaissances les Autorités Organisatrices qui seront désireuses de distribuer de l'eau sans chlore.

Plus de
25
collectivités
françaises et européennes
participent à ces groupes
d'expertise et d'échanges

Qualité de l'eau

Qui contrôle quoi ?

L'eau qui vous est distribuée doit répondre à des normes exigeantes. Leur respect est contrôlé par les services de l'État (Agence Régionale de Santé). L'exploitant des installations surveille en permanence toute la chaîne de production et de distribution, de la ressource aux robinets, afin de détecter le plus préocurement toute éventuelle anomalie.



Le produit alimentaire le plus contrôlé

Les normes de qualité sont issues d'une directive européenne (2020/2184) reprenant les valeurs guides définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour garantir une eau saine, pouvant être consommée, même par les populations les plus fragiles, dont les femmes enceintes et les très jeunes enfants.

Selon la réglementation française, l'eau potable est caractérisée par 65 paramètres, assortis :

- ◆ de limites de qualité définies sur des critères sanitaires (par exemple la quantité maximale de fluor) ;
- ◆ de références de qualité pour s'assurer du bon fonctionnement des installations de production et de distribution.

Pour certains paramètres, le SEDIF s'impose des exigences de qualité plus strictes que la réglementation. Parallèlement, il mène des études sur de nouveaux paramètres non encore réglementés (perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux, produits de soin ou de beauté, détergents, plastifiants...) pour apprécier la contamination de ses ressources en eau et les performances de ses filières de traitement.

Une organisation à deux niveaux

Le respect des normes est vérifié par le contrôle sanitaire, réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé (ARS), par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé et régulièrement mis en concurrence. Un arrêté précise les points de contrôle, les paramètres recherchés et le nombre d'analyses en fonction de la population desservie.

Pour garantir la qualité de l'eau, la réglementation prévoit, en complément, une surveillance sanitaire adaptée aux installations. Au SEDIF, elle est issue d'une démarche d'évaluation des risques sanitaires reconnue par une certification ISO 22000.

Le risque sanitaire est maîtrisé grâce à :

- ◆ des ressources surveillées ;
- ◆ des installations de production et de distribution performantes ;
- ◆ des procédures de gestion des risques adaptées.

	Nombre de paramètres	NOMBRE D'ANALYSES ⁽¹⁾			
		Eau brute	Eau en cours de traitement	Eau produite	Eau distribuée
Contrôle sanitaire	65	31 223	-	54 646	104 710
Surveillance sanitaire	80	36 603	77 740	33 125	84 106
		67 826	77 740	87 771	188 816
Nombre total d'analyses			422 153		

⁽¹⁾Le contrôle sanitaire est réalisé sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, la surveillance sanitaire est réalisée par l'exploitant des installations.

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Surveillance sanitaire

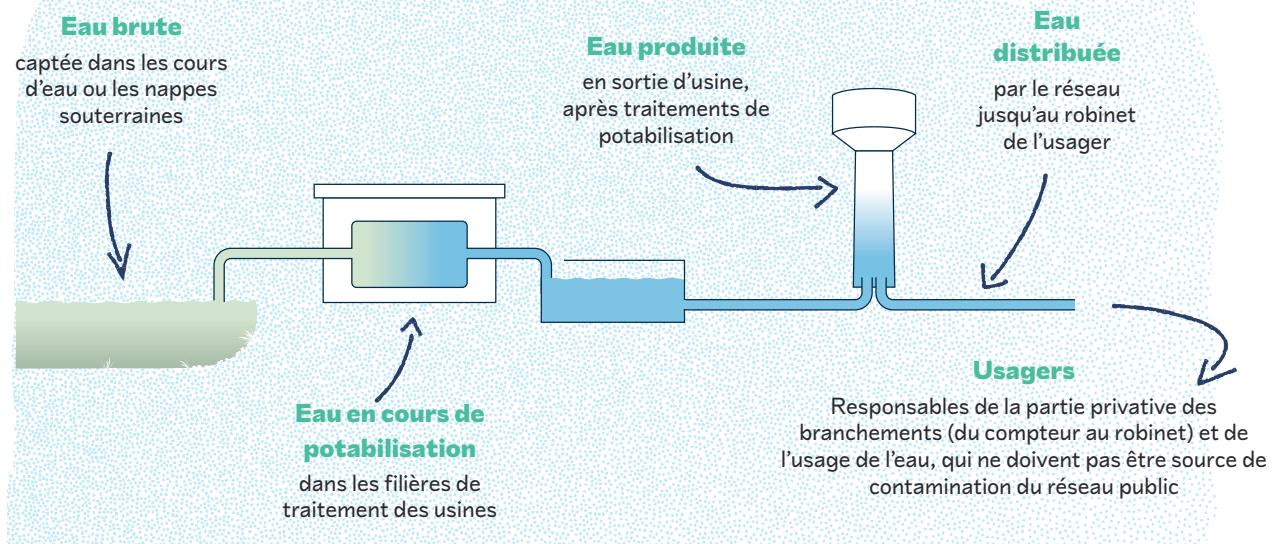
**LE DÉLÉGATAIRE : PERSONNE RESPONSABLE
DE LA PRODUCTION ET
DE LA DISTRIBUTION**

s'appuie sur une étude des risques sanitaires liée au système de production/distribution. Surveille en permanence la qualité de l'eau et des installations.

Contrôle sanitaire

**AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ**

s'appuie sur le Code de la santé publique et en contrôle le respect.



UNE INFORMATION COMPLÈTE ET RÉGULIÈRE



Site Internet du ministère de la Santé
<https://www.eaupotable.sante.gouv.fr/>
 Résultats des analyses réalisées sur l'eau distribuée dans le cadre du contrôle sanitaire.

Site internet de l'ARS d'Île-de-France
 Rubrique Santé publique / Eaux / Quelle est la qualité de l'eau du robinet en Île-de-France
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr>
La synthèse annuelle de la qualité réalisée par l'ARS d'Île-de-France est distribuée aux abonnées du SEDIF avec la facture du 4^e trimestre.

Site internet du SEDIF :
 rubrique Mon eau/L'eau chez moi
www.sedif.com
Informations dynamiques par commune, mises à jour régulièrement.



Lettre d'information du 2^e trimestre
 Elle est jointe à la facture d'eau (et disponible sur le site internet du SEDIF, rubrique Presse & publications/Médiathèque / Informations abonnés).
Elle revient sur les principaux résultats de la qualité de l'eau de l'année précédente.

Newsletter
 (inscription facultative)
Lettre d'information trimestrielle sur la qualité de l'eau et ses usages, le cycle de l'eau, etc.

Une surveillance au-delà des normes

Le contrôle de la qualité de l'eau est complété par un suivi de l'exploitant et un programme d'étude et recherche de nouvelles molécules, qui souvent ne font pas encore l'objet de réglementation.

La connaissance pour se préparer à faire face à toutes les situations

En complément du contrôle sanitaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, l'exploitant des installations réalise son propre programme de surveillance de la qualité de l'eau. Son contenu est déterminé par une étude des risques auxquels est soumis le système de production et de distribution de l'eau, de la ressource en eau jusqu'au domicile de l'usager. Si le risque peut être supprimé, il l'est. Sinon, des procédures de gestion du risque sont mises en place et le programme de surveillance permet de s'assurer que toutes les étapes de la production et de la distribution de l'eau se déroulent correctement et qu'aucune défaillance n'est observée. Certains paramètres sont suivis en temps réel, comme la turbidité (transparence de l'eau), la matière organique ou le chlore, avec parfois des niveaux d'exigence encore plus stricts que la réglementation (notamment pour les hydrocarbures aromatiques polynucléaires (HAP), composés suspectés d'être cancérogènes).

Au-delà du pilotage des installations et de la vérification de la conformité de l'eau à la réglementation, le SEDIF poursuit son programme d'étude pour connaître plus précisément la qualité des ressources en eau qu'il utilise. Il recherche notamment des micropolluants qui ne sont pas encore réglementés, mais dont des recherches françaises ou internationales ont montré qu'ils pouvaient être présents dans l'eau. Ce sont par exemple des résidus de médicaments, des hormones, des produits cosmétiques, des détergents, des microplastiques, des retardateurs de flamme, des solvants... Ces études visent à mieux caractériser la contamination des ressources en eau et à évaluer les capacités des filières de production d'eau potable à traiter des micropolluants.

Le SEDIF approfondit ses recherches sur les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) depuis de nombreuses années. Les suivis réalisés des 20 substances qui sont réglementées depuis 2022 montrent que les concentrations dans les ressources en eau sont inférieures à la limite de qualité de 100 nanogrammes par litre (ng/L) fixée pour les eaux destinées à la consommation humaine. Les valeurs mesurées sont inférieures à 30 ng/L. Plus récemment, des analyses de l'acide trifluoroacétique (TFA), PFAS à chaîne très courte, qui n'est pas inclus dans la liste des 20 PFAS de la Directive européenne 2020/2184 relative aux eaux destinées à la consommation humaine ont été effectuées. La molécule est présente dans les ressources en eau et dans les eaux produites. Les concentrations, de l'ordre de quelques microgrammes par litre (< 3 µg/L) sont toutefois bien inférieures à la valeur sanitaire indicative recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 60 µg/L.



80 paramètres contrôlés

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé de France. 65 paramètres concernent l'eau potable dans le Code de la santé publique. Le SEDIF s'impose à lui-même des seuils encore plus exigeants avec 80 paramètres suivis.



La qualité de l'eau en 2024

Une eau de bonne qualité, malgré la présence ponctuelle de pesticides

Les résultats du contrôle de la qualité de l'eau distribuée montrent cette année encore de bons résultats, avec 100 % de conformité bactériologique et 99,97 % de conformité physico-chimique.

Ce sont des pesticides et leurs métabolites qui sont à l'origine des non-conformités relevées. Elles concernent 4 prélèvements sur les 5 627 réalisés. Le Métaldéhyde (un anti-limaces) a été retrouvé dans l'eau produite de l'usine de Choisy-le-Roi le 26 novembre (0,20 µg/L) et le 2 décembre (0,14 µg/L) et dans celle produite par l'usine de Neuilly-sur-Marne le 11 octobre (0,11 µg/L). Ce pesticide a encore été mesuré dans l'eau de Neuilly-sur-Marne le 9 décembre (0,19 µg/L), de même que deux métabolites (produits de dégradation) du Flufénacet (herbicide), le Flufénacet ESA (0,237 µg/L) et le Flufénacet OXA (0,187 µg/L).

La limite de qualité pour les pesticides et leurs métabolites pertinents est de 0,1 µg/L par substance individuelle. Cependant, cette valeur ne repose pas sur des critères sanitaires



Visite des pilotes membranaires de l'usine de Choisy-le-Roi

et les usages de l'eau n'ont pas été restreints par l'Agence Régionale de Santé.

Pour le prélèvement du 9 décembre à Neuilly-sur-Marne, la limite de qualité pour le total des pesticides (0,5 µg/L) a également été dépassée (0,766 µg/L).

Lors des prélèvements de recontrôle qui ont suivi ces évènements, la situation était redevenue conforme.

Une surveillance plus étroite des ressources en eau est mise en place pour suivre les variations de l'eau brute alimentant les usines.

valeurs moyennes	Dureté (°F)	Calcium (mg/L)	Magnésium (mg/L)	Sodium (mg/L)	Potassium (mg/L)	Chlorures (mg/L)	Sulfates (mg/L)	Bicarbonates (mg/L)	Nitrates (mg/L)	Fluor (mg/L)	Aluminium (mg/L)
Eau de Marne à Neuilly-sur-Marne	26	89,6	7,2	10,3	2,4	20,3	41,7	253	19	0,16	0,04
Eau d'Oise à Méry-sur-Oise	18	63,5	3,5	13,5	3,1	25,2	17,6	177	20	0,11	<0,01
Eau de Seine à Choisy-le-Roi	24	89,5	3,3	11,0	2,3	24,5	30,5	235	23	0,11	0,04
Eau de mélange à Neuilly-sur-Seine	18	74,6	4,6	12,4	4,6	17,4	22,5	213	14	0,19	0,02
Eau de nappe du Champigny à Savigny-le-Temple	32	113,7	6,3	14,7	3,3	38,1	36,4	312	31	0,15	<0,01
Eau de nappe du Champigny à Seine-Port	32	116,3	6,5	15,4	3,5	38,6	37,6	312	32	0,15	<0,01





Un service public innovant

La station de pompage modernisée d'Antony

Étapes jusqu'au robinet : le prélevement

Des ressources de surface sous surveillance

Exposées aux rejets des activités industrielles, agricoles et domestiques, les rivières sont particulièrement vulnérables. Elles peuvent subir de brusques variations de qualité sous l'effet de phénomènes naturels - comme les crues - ou de pollutions accidentelles.

- ♦ deux stations d'alerte et trois bouées SWARM surveillent en continu l'état physico-chimique de l'eau brute ;
- ♦ des périmètres de protection, régulièrement inspectés, ont été établis à l'amont des prises d'eau ;
- ♦ les usines sont dimensionnées et interconnectées pour pouvoir se secourir mutuellement.

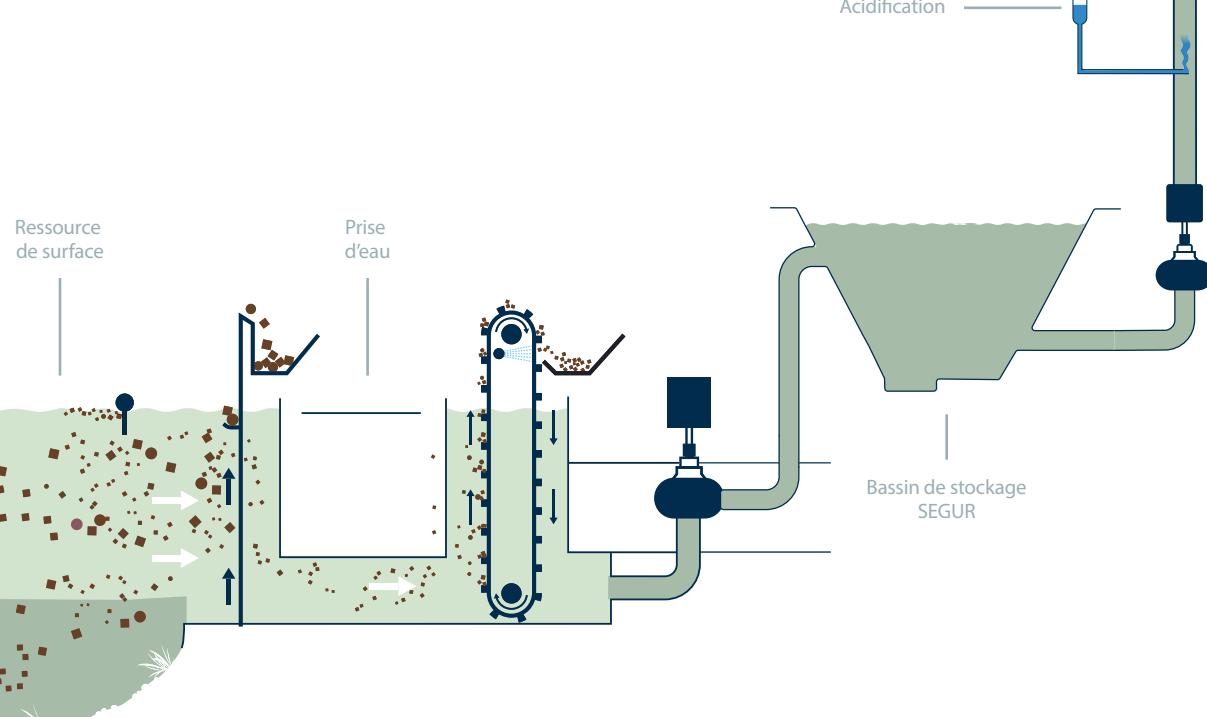
Des nappes souterraines : une sécurité supplémen- taire en cas de crise majeure

Le SEDIF dispose de droits de prélevements - limités - dans quelques nappes souterraines naturellement moins exposées aux aléas.

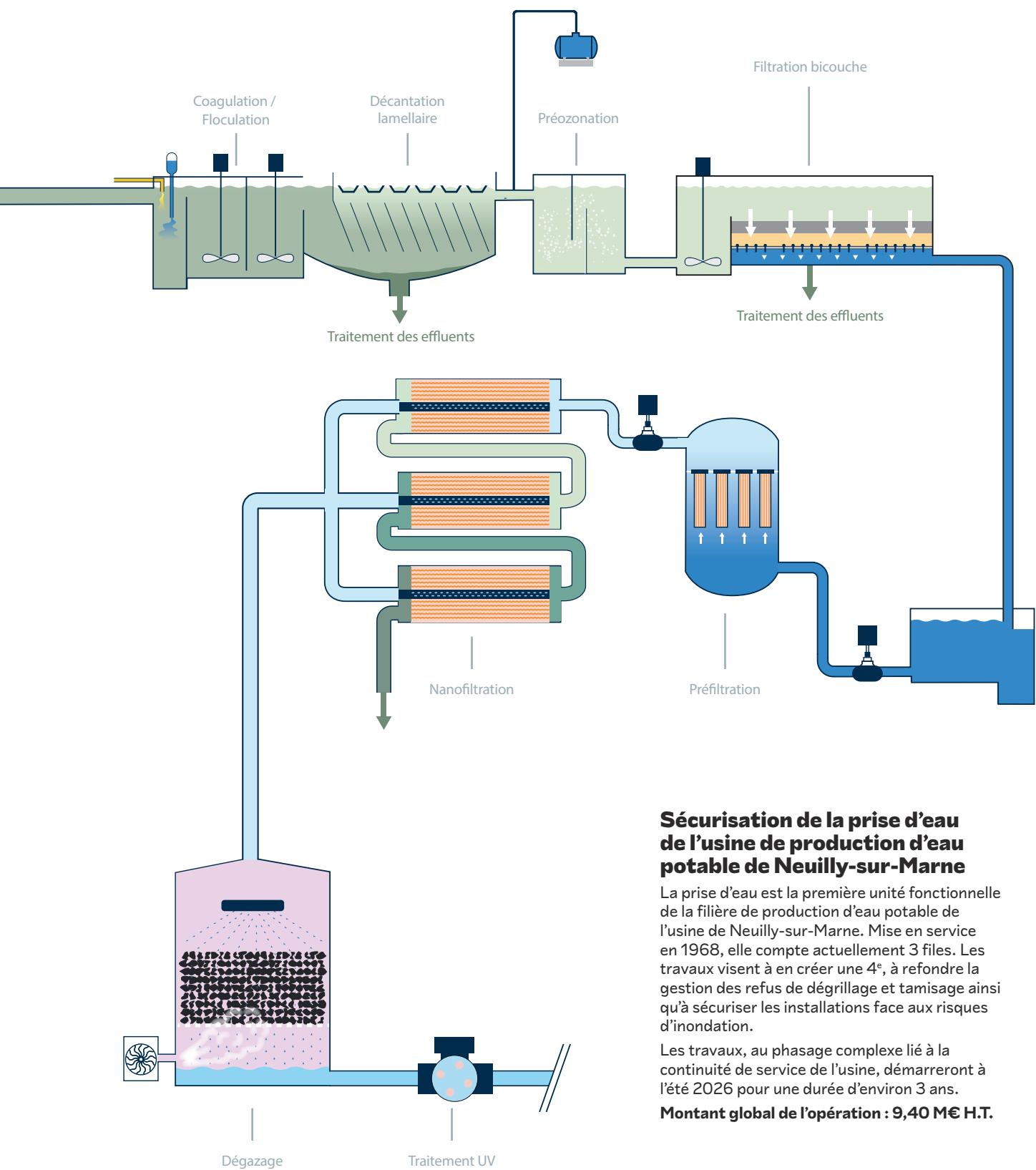
326
millions de m³
d'eau prélevés en 2024

315
millions de m³
d'eau
superficielle

11
millions de m³
d'eau
souterraine



Étapes jusqu'au robinet : La production



Sécurisation de la prise d'eau de l'usine de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne

La prise d'eau est la première unité fonctionnelle de la filière de production d'eau potable de l'usine de Neuilly-sur-Marne. Mise en service en 1968, elle compte actuellement 3 files. Les travaux visent à en créer une 4^e, à refondre la gestion des refus de dégrillage et tamisage ainsi qu'à sécuriser les installations face aux risques d'inondation.

Les travaux, au phasage complexe lié à la continuité de service de l'usine, démarrent à l'été 2026 pour une durée d'environ 3 ans.

Montant global de l'opération : 9,40 M€ H.T.

Étapes jusqu'au robinet : Le pompage et le stockage

43
stations de
pompage

91 cuves
dans les réservoirs

près de
850 000 m³
de stockage maximal

toutes réserves confondues, soit une autonomie
des réservoirs de 1^{re} élévation de 12 h

Les stations de pompage

Pour alimenter toutes les zones du territoire quelle qu'en soit la topographie, le réseau de distribution est équipé de stations de pompage :

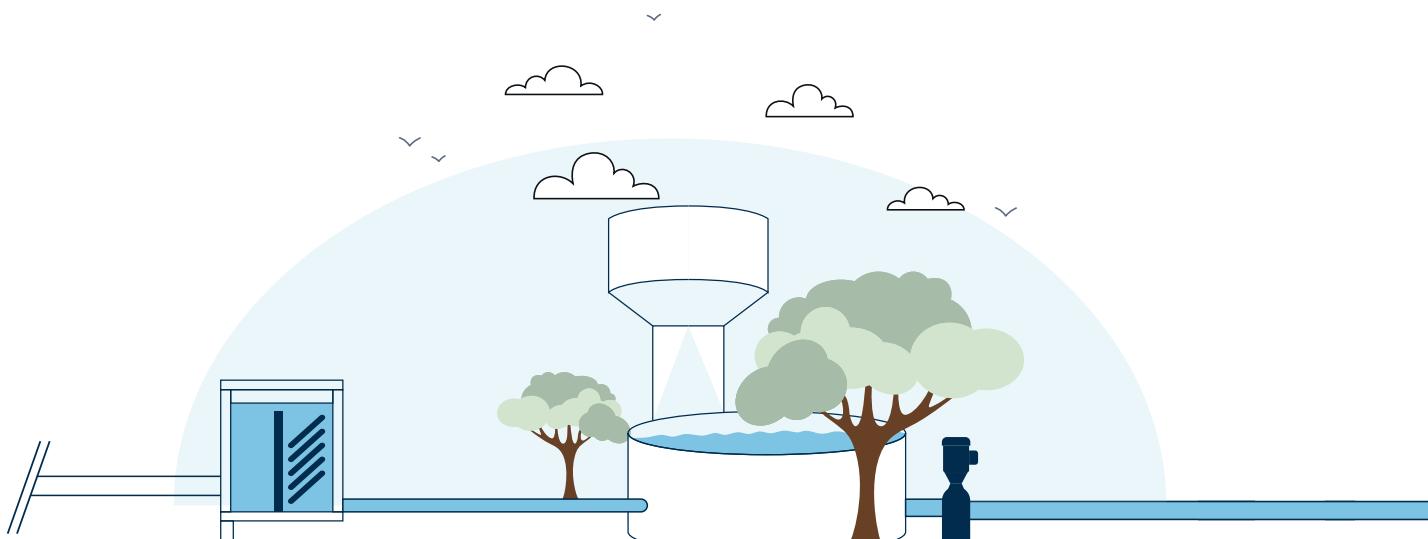
- ♦ **37 stations de relèvement de deuxième ou troisième élévation** remontent l'eau dans les réservoirs aux points hauts ;
- ♦ **4 stations de surpression** assurent une pression suffisante dans des réseaux particulièrement étendus ;
- ♦ **2 stations de transfert**, constituent des dispositifs d'interconnexion des usines principales :
 - à Joinville, entre Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi ;
 - à Villecaneuse, entre Neuilly-sur-Marne et Méry-sur-Oise.

Les réservoirs de stockage

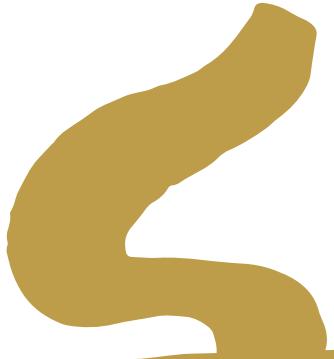
La régularité et la sécurité de l'alimentation sont aussi garanties par **91 cuves de réservoirs**, enterrés ou surélevés, installés majoritairement sur les parties hautes des communes pour :

- ♦ la mise en pression continue de l'eau distribuée, quelles que soient les variations de la demande ;
- ♦ la satisfaction immédiate des besoins d'urgence (pics de consommation, défense incendie).

Au total, ce sont près de 850 000 **de stockage** qui permettent d'alimenter les usagers du SEDIF.



Étapes jusqu'au robinet : Le transport et la distribution



Un réseau sécurisé et contrôlé en permanence

- ♦ 1 451 capteurs Res'Echo surveillent près de 730 km de conduites en zones sensibles pour permettre la détection et la réparation précoce des éventuelles fuites ;
- ♦ 45 stations de chloration réparties sur le réseau optimisent le niveau de chlore pour garantir la qualité sanitaire de l'eau jusqu'aux abonnés tout en limitant le risque d'odeur ;
- ♦ 210 sondes qualité multiparamètres contribuent à la surveillance du réseau et assurent la traçabilité de l'eau ;

**523 198
branchements**

**7 810 km
de canalisations**

**755 000 m³
distribués/jour
= 300 piscines olympiques**



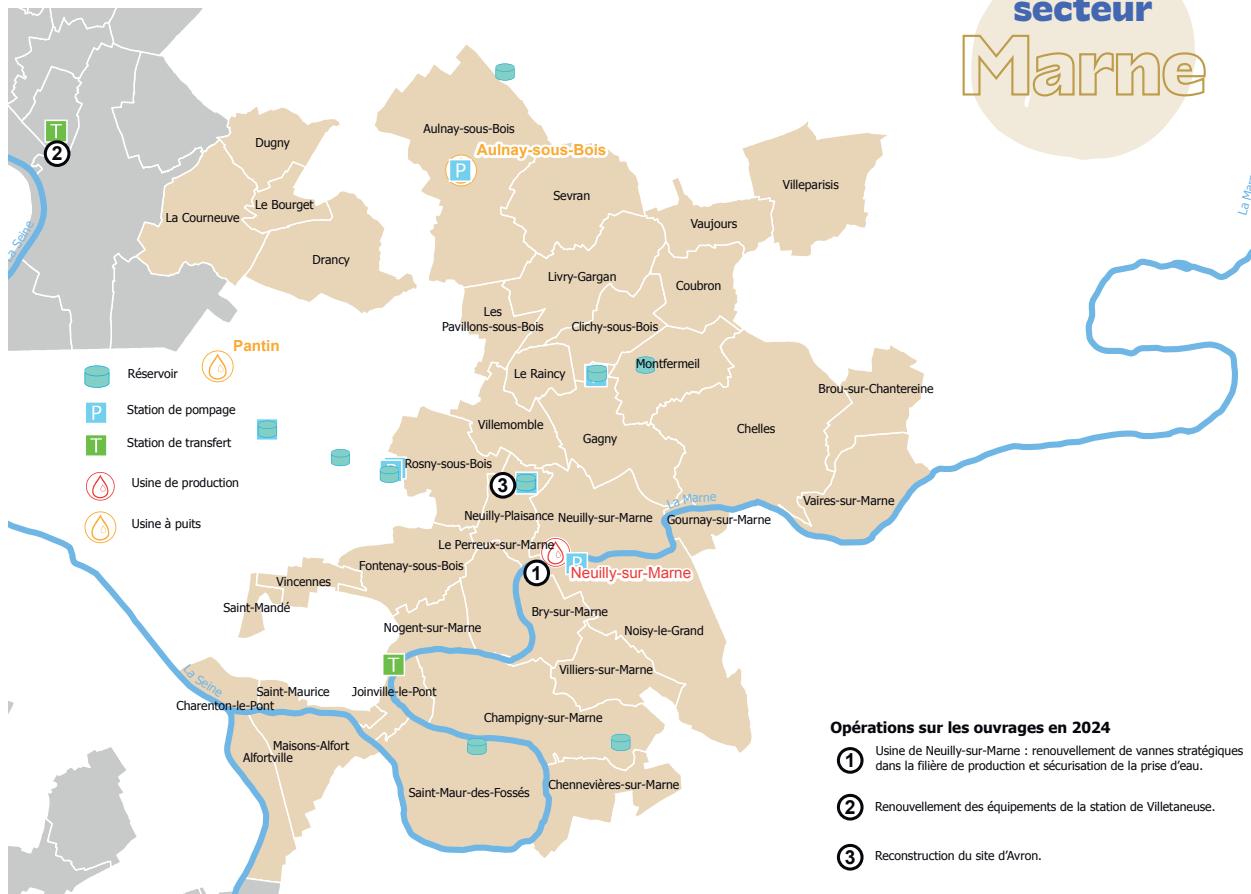
Le renouvellement du réseau, un enjeu essentiel

Afin de gérer durablement son patrimoine réseau et de limiter le risque de casse, le SEDIF met en œuvre un programme exigeant de renouvellement préventif de ses canalisations, en :

- privilégiant les techniques « sans tranchée » (pour diminuer les impacts environnementaux des chantiers) ;
- imposant un cahier des charges strict et exigeant aux entreprises chargées de réaliser les travaux : respect des prescriptions de pose et de la charte « Chantiers Responsables », matériaux durables, désinfection avant mise en service, branchements dotés d'un dispositif anti-retour destiné à protéger le réseau ...

La politique patrimoniale active menée par le SEDIF depuis plusieurs années a été l'un des facteurs ayant permis d'atteindre dès 2019 un rendement de plus de 90 %. Compte tenu de ces excellentes performances, le SEDIF souhaite développer pour la décennie à venir une gestion patrimoniale prédictive, mettant en œuvre des technologies avancées de surveillance du réseau et de traitement des données, permettant de maintenir ces résultats, sans compromettre la gestion durable de ce patrimoine.

Le renouvellement des ouvrages du SEDIF



Renouvellement des équipements de la station de Villetaneuse

La station, construite en 1980, sécurise la distribution d'eau en permettant le transfert entre les usines de production d'eau potable de Neuilly-sur-Marne et de Méry-sur-Oise en cas d'indisponibilité ou de réduction de la capacité de production d'une des deux usines. Elle complète son homologue du secteur Seine situé à Joinville-le-Pont qui assure les transferts inter-usines entre Choisy-le-Roi et Neuilly-sur-Marne.

Les travaux ont pour but de garantir la sécurité hydraulique et électrique du site, de renouveler les équipements vétustes et de construire un poste électrique de haute tension. En complément, la mise en sûreté et la reprise de l'aménagement paysager renforceront l'intégration de l'ouvrage dans son environnement immédiat.

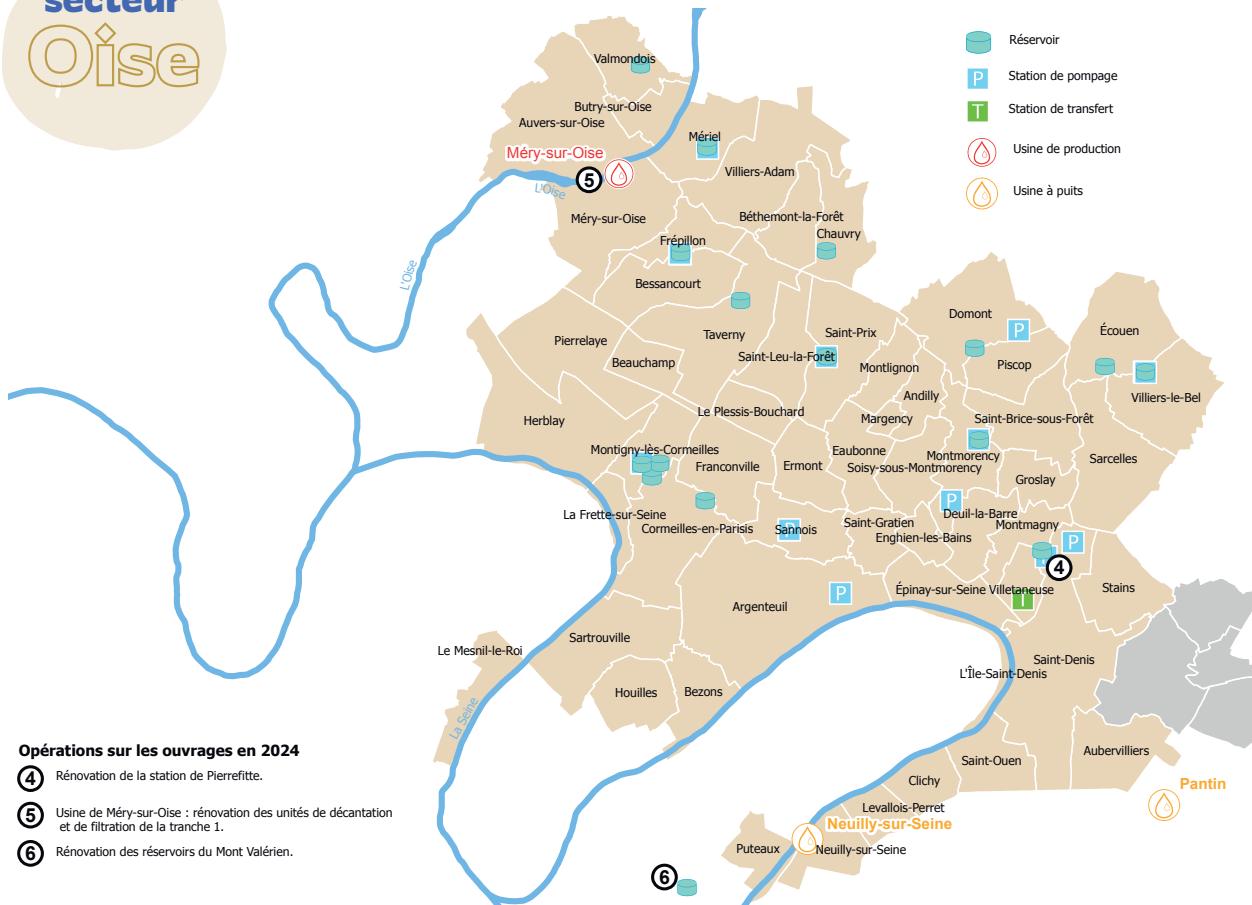
Montant global de l'opération : 7,9 M€ H.T.

Reconstruction du site d'Avron situé à Neuilly-Plaisance

D'ici 2027, le site d'Avron qui dessert une partie de Neuilly-Plaisance, de Villemomble et de Rosny-sous-Bois, va faire l'objet d'une refonte complète, à l'issue de la construction d'une nouvelle station de pompage, de la reconstruction de deux réservoirs semi-enterrés et de la réhabilitation du château d'eau.

Le projet valorise une insertion architecturale et paysagère adaptée à un quartier urbain à dominante pavillonnaire. La toiture végétalisée, l'habillage des façades en matériaux nobles en réemploi (pierres, briques, terre cuite), les plantes grimpantes et les panneaux solaires sont un atout pour les nouveaux ouvrages.

Montant global de l'opération : 12,7 M€ H.T.



Rénovation des réservoirs du Mont Valérien

Ces réservoirs semi-enterrés, implantés sur deux sites (Nanterre et Suresnes), constituent les réserves d'équilibre du réseau de 2^e élévation qui alimente en partie la commune de Puteaux et le quartier de La Défense. Avec une réserve de 8 000 m³, les réservoirs du Mont Valérien, construits en 1955 pour les réservoirs R1 et R2 et en 1982 pour le réservoir R3, assurent largement le besoin d'une journée de pointe.

Les travaux portent principalement sur la réhabilitation du génie civil intérieur des cuves, la reconstruction du bâtiment des équipements hydrauliques enterré dédié aux réservoirs R1 et R2, le renouvellement complet des équipements hydrauliques, des installations électriques et d'automatismes.

Pendant la durée des travaux, qui se sont achevés début 2025, le site a été maintenu en exploitation, sans impact sur la livraison de l'eau au robinet des habitants.

Montant global de l'opération :
4,9 M€ H.T.

Rénovation de la station de pompage de Pierrefitte

Construite en 1962, la station de pompage d'eau potable de Pierrefitte-sur-Seine présente un bâtiment vieillissant imposant une rénovation et des équipements (pompes et

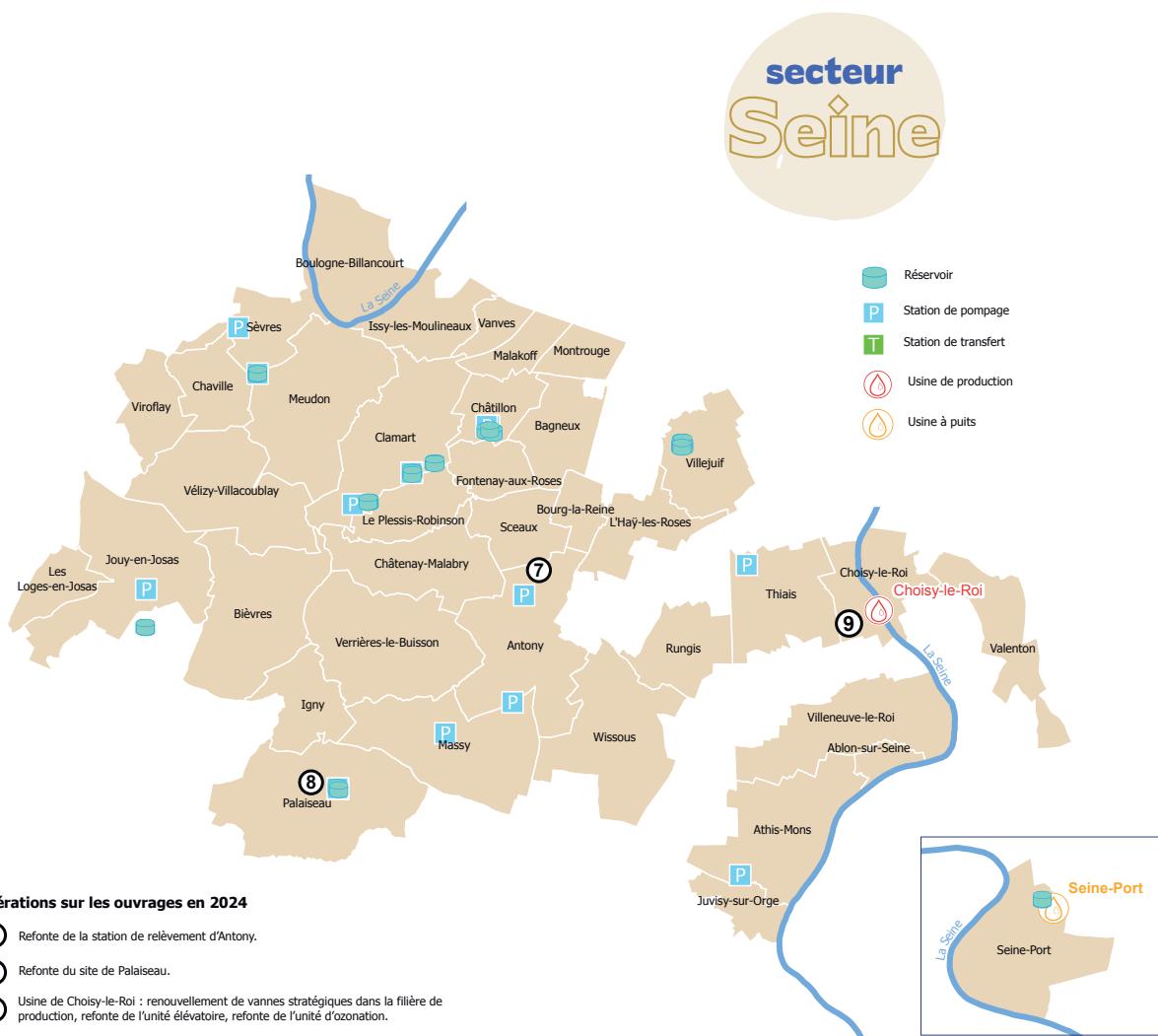
vannes notamment) nécessitant leur remplacement. Cette réhabilitation a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau potable d'environ 135 000 habitants répartis sur les communes aux alentours.

Montant global de l'opération :
7,5 M€ H.T.

"Le chantier de la station de pompage de Pierrefitte présente le défi supplémentaire de maintenir une continuité de service pendant les travaux via la construction préalable d'une station de pompage provisoire."



**Emeline PORCHER,
chargée d'opérations, service Ouvrages**



Refonte de l'unité d'ozonation de l'usine de production d'eau potable de Choisy-le-Roi

Lors du processus de potabilisation de l'eau à l'usine de Choisy-le-Roi, l'eau entre à deux reprises en contact avec de l'ozone. Une pré-ozonation en début de filière améliore la phase de clarification grâce à son effet oxydant et réduit ainsi la quantité de coagulant à utiliser. En milieu de filière, l'inter-ozonation joue un rôle essentiel dans la désinfection de l'eau.

L'ozone nécessaire est fabriquée au cœur de l'unité à partir d'air sec. L'unité d'ozonation construite dans les années 1970, devenue vétuste et surdimensionnée, nécessite une refonte globale. L'objectif est de fiabiliser son fonctionnement et d'optimiser l'ensemble des équipements de production de l'ozone pour réduire les consommations

énergétiques. Les travaux, commencés en 2022, se termineront en 2027.

Montant global de l'opération : 22,2 M€ H.T.

Inauguration de la station de pompage d'Antony qui assure l'alimentation du plateau de Clamart

La nouvelle station de pompage d'Antony, inaugurée le 17 octobre 2024, a été intégralement reconstruite pour un investissement de 10 millions d'euros, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du plateau de Clamart et répondre aux nouveaux besoins. D'une capacité de pompage moyenne de 20 000 m³ par jour, sa puissance de relèvement la classe en deuxième position des stations du SEDIF, après celle de Montreuil.



Vue aérienne du site de Palaiseau

Une attention particulière a été portée à l'intégration architecturale et paysagère, dans un environnement urbain et naturel proche du parc de Sceaux. Bâtiment-paysage, la station est conçue de manière à limiter au maximum le bruit. Sa toiture complètement végétalisée illustre la volonté du SEDIF de lutter contre les îlots de chaleur urbains et de protéger la biodiversité. Une quinzaine d'arbres ont été plantés sur le reste du terrain, qui a conservé sa perméabilité.

Montant global de l'opération :
9,45 M€ H.T.

Sécurisation de la distribution en eau du plateau de Saclay

Le site de Palaiseau a été inauguré le 20 septembre 2024, après 4 ans de travaux. La construction d'un nouveau château d'eau, en complément du

réservoir existant totalement rénové, permet de doubler les réserves en eau potable. La nouvelle station de pompage répond à l'augmentation de la demande liée au développement du plateau de Saclay. L'aménagement paysager (plantation de nombreux arbres et mise en place d'une noue de récupération des eaux pluviales) contribuent à la qualité de l'insertion architecturale des nouveaux ouvrages.

Il s'agit du premier château d'eau construit par le SEDIF depuis trente ans, après « Les Flûtes » de Villejuif (1991), labellisées « Architecture contemporaine remarquable » en 2019. Repères visibles de loin, les châteaux d'eau sont des acteurs des lignes du paysage, qui apportent la meilleure réponse technique aux contraintes hydrauliques locales : le fonctionnement de tous les châteaux d'eau repose sur le même

principe simple de stocker de l'eau en hauteur, au point le plus élevé géographiquement de la zone d'alimentation, afin qu'elle s'écoule ensuite de façon gravitaire en fonction de la demande.

Montant global de l'opération :
20,3 M€ H.T.

Renouvellement des canalisations de transport

Le SEDIF poursuit la modernisation de son réseau de canalisations de transport, essentiel à la distribution d'eau potable. En 2024, plusieurs chantiers stratégiques ont été menés pour remplacer les matériaux vétustes, assurer la pérennité du réseau et répondre aux contraintes urbaines et opérationnelles.

6 chantiers

représentant plus
de 3,2 km,
ont été réalisés

20 M€
d'investissement

12 projets
en étude

Les canalisations de transport de diamètre supérieur à 300 mm représentent un parc patrimonial d'un linéaire d'environ 800 km. Ce réseau joue un rôle majeur dans la distribution d'eau potable, en assurant l'acheminement de l'eau sur l'ensemble du territoire du SEDIF. Ces conduites revêtent donc un caractère stratégique, car toute défaillance impacte directement un grand nombre d'usagers. Assurer leur bon état est une priorité pour le SEDIF.

En 2024, la stratégie de renouvellement de ces canalisations s'est concentrée sur l'élimination des matériaux vétustes et à risque,

principalement le béton armé à âme en tôle à joints coulés au plomb et la fonte grise.

Le service Canalisations a conduit pas moins de 12 opérations à différents stades du cycle opérationnel (étude de faisabilité, avant-projet, projet, dossier de consultation des entreprises). Le roulement permanent entre la définition des besoins et le lancement des travaux garantit la continuité des investissements pour assurer la pérennité du réseau.

Le SEDIF a sollicité de multiples prestataires afin de l'accompagner dans la réalisation des études de conception et le suivi des travaux,





Chantier feeders à Saint-Denis

dans le respect de la commande publique.

La méthodologie d'exécution des travaux s'articule autour des différentes contraintes rencontrées en phase d'étude : encombrement des sous-sols, travaux concessionnaires, gestion de la circulation, prise en compte des demandes des communes et des événements (2024 a notamment été marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024), limitation de la gêne aux usagers.

Ainsi, plusieurs types d'intervention ont été réalisés, dont par exemple :

- ◆ la réhabilitation d'une conduite de diamètre 800 mm, située à

Saint-Denis et à La Courneuve, par une technique de tubage sur 1,1 km. Cette technique, consistant à se servir de la canalisation vétuste comme fourreau pour insérer la nouvelle conduite, permet de s'affranchir de terrassement et donc de réaliser des traversées sous voiries très fréquentées sans perturber la circulation.

- ◆ le renouvellement et l'augmentation du diamètre d'une conduite en tranchée ouverte sur 1,8 km à Livry-Gargan et la restructuration du réseau de distribution associé. Cette technique de pose, nécessitant l'installation d'une conduite au

fond de la fouille d'une tranchée, permet de localiser et de s'adapter à l'emplacement des réseaux des concessionnaires dans des zones particulièrement denses.

Par ailleurs, l'engagement environnemental est au cœur de nos interventions. La réduction de l'empreinte carbone des chantiers passe par l'usage prioritaire des techniques sans tranchée. Le SEDIF accélère ainsi sa transition écologique en intégrant des critères environnementaux rigoureux dans ses marchés publics.



Photo de la médaille du Marathon pour tous

Jeux Olympiques et Paralympiques : le SEDIF en première ligne

Lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de nombreuses communes du territoire ont accueilli des évènements, des épreuves, des spectateurs et des athlètes. Au cœur de l'été, la disponibilité de l'eau potable, la sécurisation des secours incendie et le remplissage des bassins de natation ont été autant d'épreuves gagnées.

Une mobilisation dès la construction des sites ...

Dès 2019, le SEDIF et son délégataire ont réalisé une sécurisation de l'alimentation de la base nautique de Vaires-sur-Marne en renouvelant une partie des réseaux.

En 2020, le Service public de l'eau signait une convention avec la SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages Olympiques) pour la réalisation des réseaux d'eau sur le Village Olympique basé à Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis.

En 2021, c'était au tour du Village des Médias situé sur les communes du Bourget et de Dugny de commencer à sortir de terre.

Pour le Centre nautique de Saint-Denis, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris, il a fallu organiser des réseaux d'alimentation en eau permettant de remplir les bassins de compétition ainsi que ceux d'entraînement, mais également d'assurer le renouvellement lors des épreuves.

Au total, entre août 2020 et juin

2024, le Service public de l'eau a réalisé 37 chantiers pour accompagner la construction et la modernisation des infrastructures des JOP de Paris 2024. Le SEDIF a investi près de 2,4 M€ pour la préparation des sites olympiques.

A ces travaux s'ajoutent l'accompagnement des projets de développement de lignes de transport portés par la Société du Grand Paris, tels que la ligne 15 ou le RER E qui ont permis le transport de milliers de spectateurs pendant cet évènement unique.

Un travail a été fait avec les communes pour s'assurer de l'optimisation des renouvellements de réseau aux abords des sites olympiques mais aussi sur les voies de circulation stratégiques.

Les communes membres ont été incitées à sécuriser les équipements incendie pour limiter les phénomènes de street-pooling qui mettent en danger le réseau et les usagers.

Sur la ligne de départ aux cotés des athlètes, des spectateurs, des organisateurs

À partir de 2023, le SEDIF et son délégataire ont travaillé étroitement avec le COJOP (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques) pour l'accompagner dans la prise en main des sites olympiques.

Ce fut également le début d'une intense période d'échanges avec les Préfectures afin de s'assurer de la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Le SEDIF a déployé une stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en réorganisant ses opérations de travaux afin que les usines soient à pleine production lors des temps forts, mais également en faisant des travaux en amont de sécurisation des réseaux et des filières de production, notamment pour garantir l'approvisionnement de nos voisins en cas de crise.

La surveillance des canalisations a été renforcée. Plusieurs sondes de surveillance et capteurs haute fréquence complémentaires à ceux existants ont été installés sur les réseaux stratégiques autour des sites olympiques pour détecter toute anomalie sur la qualité de l'eau. Ces



sondes ont été paramétrées pour remonter les informations sur un pas de temps accéléré ce qui a demandé le développement spécifique d'outils d'intégration et d'analyse de données pour plus de 600 000 €.

Pendant les JOP, les moyens d'intervention ont été prioritairement dirigés vers les sites olympiques tant pour les détections de fuites, les réparations que le contrôle de la qualité de l'eau en cas de signalement.

Pour assurer le suivi et la gestion de toutes ces actions, le SEDIF s'est doté d'une équipe pluridisciplinaire dédiée en contact permanent avec les administrations publiques chargées de sécuriser les JOP et le Comité d'organisation.

Engagé pour le Marathon pour tous

Lors des échanges avec le COJOP, la volonté de faire du Marathon pour tous un évènement exemplaire sans

bouteilles d'eau a émergé. Dans ce sens, le SEDIF et son délégataire ont proposé d'alimenter les points de ravitaillement se trouvant sur ses communes, soit 7 points sur 16.

Dès le début de l'année 2024, les équipes ont travaillé au repérage des équipements disponibles aux abords des points de ravitaillement, puis ont accompagné le COJOP et son partenaire ASO (Amaury Sport Organisation) dans le montage des équipements de distribution.

Le Marathon pour Tous s'est couru sur le même parcours que le Marathon Olympique, entre les épreuves officielles du samedi pour les hommes et du dimanche pour les femmes.

Plusieurs équipes se sont donc mobilisées sur quelques heures afin de monter puis démonter les équipements.

Le SEDIF et son délégataire sont fiers d'avoir participé à cette grande première qu'a été le Marathon pour Tous.

L'installation de fontaines sur l'espace public

Dans le cadre de la Directive européenne « Eau potable » relative à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine, le SEDIF a lancé l'installation de fontaines sur son territoire à l'occasion des Jeux de Paris 2024.



Fontaine à eau à Saint-Denis

38
fontaines
installées

« Supporteur Officiel » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le SEDIF a contribué à l'engagement pour des Jeux plus responsables et fait le choix de mettre en place tous les moyens à sa disposition pour favoriser la consommation de l'eau du robinet produite dans ses usines.

Accès à l'eau pour toutes et tous

Près de 40 fontaines ont été installées avant les Jeux de Paris 2024, essentiellement à proximité des sites et des parcours voyageurs, sur les communes adhérentes traversées par le marathon et les épreuves cyclistes ainsi que dans les communes accueillant le passage de la flamme et les fan zones.

Le modèle choisi par le SEDIF, logoté et habillé aux couleurs du sport, est un véritable équipement de

rafraîchissement multifonction, utile et éco-responsable.

La fontaine à boire est accessible à toutes et tous (adultes, enfants, PMR). Elle est également autonome en énergie grâce à son panneau solaire intégré. Les équipements sont tous conçus, fabriqués et assemblés en France. Pour rappel, le bilan carbone de la production et distribution d'un litre d'eau potable est 400 à 1000 fois moindre que celui de l'eau en bouteille.

Un héritage durable

L'installation de fontaines se poursuit sur l'ensemble des communes du SEDIF. Parce que l'eau est l'une des ressources les plus précieuses que nous avons et parce que la préservation de l'environnement est une cause qui nous touche toutes et tous, le SEDIF est fier de s'engager pour faciliter l'accès à l'eau !



Où sont les fontaines ?

Une carte interactive permet de géolocaliser les fontaines déjà installées !

www.sedif.com/fontaines

La sectorisation

un outil de pilotage

A la fin de l'année 2024, 5 nouveaux secteurs ont été mis en service et sont désormais suivis par le délégataire.

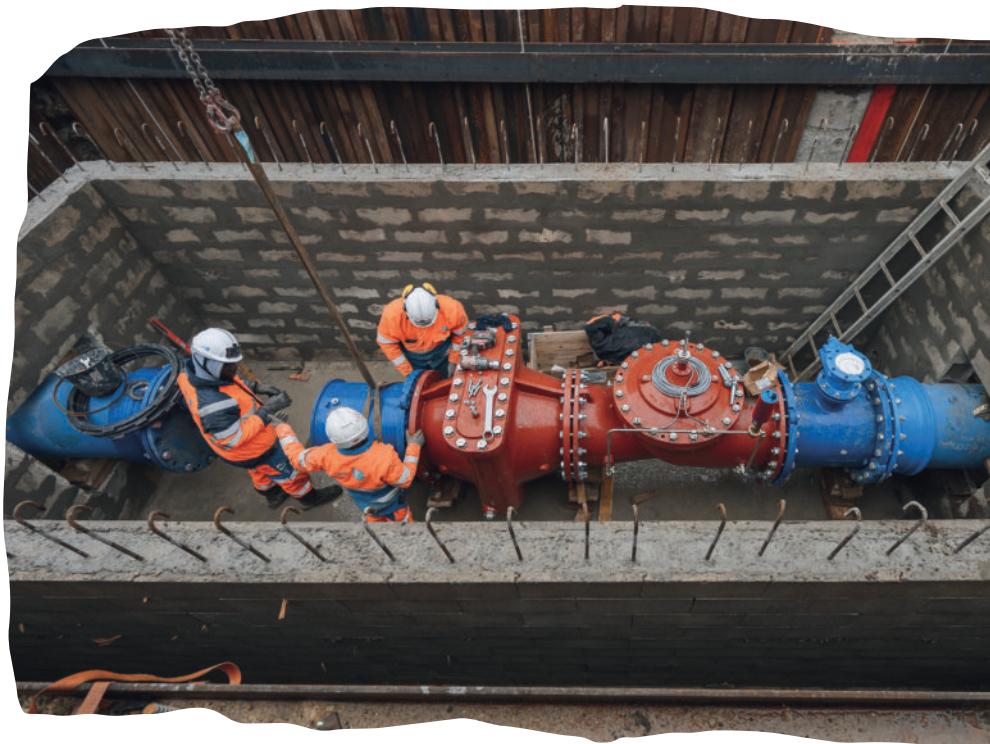
Pourquoi sectoriser ?

Concrètement, avant qu'une fuite ne soit visible en surface, celle-ci peut s'écouler pendant plusieurs jours dans le sous-sol et engendrer des dégâts matériels conséquents lorsqu'elle fait surface. Il est donc impératif de les traquer et d'intervenir sans délai afin de limiter ces pertes en eau. De plus, moins il y a de fuites, plus le rendement est élevé, permettant ainsi de diminuer les prélevements dans les ressources.

Les zones desservies par les usines principales du SEDIF regroupent chacune environ 1 600 km de réseau. Afin de mieux suivre les débits et localiser les fuites, il est nécessaire de constituer des secteurs plus petits, dans lesquels il sera plus facile de surveiller les volumes d'eau distribués. Les volumes entrants et sortants sont comptés via des débitmètres installés dans des chambres de comptage, la différence étant la consommation des usagers d'une part (identifiée grâce à la télérègle) et les fuites de l'autre. Ainsi les actions/réactions d'exploitation comme les recherches de fuites non visibles seront plus efficaces.

La sectorisation du réseau nécessite la réalisation d'environ 170 chantiers pour poser des vannes et des équipements de comptage mais également des équipements de régulation de la pression afin de l'adapter à la demande durant la journée et de limiter la quantité d'eau perdue lors des fuites.

Sur les 46 secteurs créés à terme sur le réseau de 1^{re} élévation, et après traitement des données



Chantier de sectorisation de Saint-Ouen

issues des débitmètres et de la télérègle au sein du Serv'O, il sera plus facile de repérer les fuites puis envoyer rapidement une équipe de réparation.

En 2025, le SEDIF entamera la dernière phase de travaux afin d'achever le déploiement de la sectorisation sur le réseau de 1^{re} élévation du SEDIF.

FOCUS Le chantier de Saint-Ouen

Depuis novembre 2024, le SEDIF réalise à Saint-Ouen la création d'un ouvrage enterré qui accueillera sur la nouvelle ligne de montage un débitmètre électromagnétique, une vanne de modulation de pression et des capteurs de pression. En surface, une armoire de rue, raccordée au réseau électrique et de télécommunications, permettra de transmettre en temps réel les données au poste de pilotage de l'usine principale de production d'eau potable de Méry-sur-Oise.

Cette vanne vient en complément de deux autres vannes de modulation, déjà installées à Clichy-la-Garenne et à Saint-Ouen, pour finaliser le secteur. In fine, ces équipements permettront le comptage des volumes transitant dans ce nouveau secteur et de réduire la pression.

Une gestion patrimoniale innovante

Le SEDIF continue d'innover afin d'assurer la gestion patrimoniale de ses ouvrages et des réseaux.



Diagnostic par drone du réservoir de Champigny-sur-Marne - Cœuilly

Des diagnostics par drone

En 2024, le SEDIF a lancé ses premières inspections par drone sur trois réservoirs pilotes (Romainville, Saclay, Champigny-sur-Marne - Cœuilly) dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur des réserves. Ces inspections visent à améliorer la connaissance patrimoniale des ouvrages de génie civil, en lien avec les besoins du Plan stratégique d'investissement (PSI). Trois

entreprises ont été missionnées pour réaliser des diagnostics exhaustifs des états de surface extérieure et intérieure des réservoirs. Les prises de vue par drone ont permis d'identifier les pathologies des ouvrages. Les résultats des inspections serviront de données d'entrée pour le PSI, incluant une analyse détaillée des défauts, des préconisations sur les interventions nécessaires et une estimation de la durée de vie résiduelle des ouvrages. Cette démarche proactive contribue à la gestion et à la préservation du patrimoine du SEDIF, assurant la continuité et la qualité du Service public de l'eau.

Une étude « Inondation »

Le SEDIF a également mené une étude sur les risques d'inondation pour les usines de Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne. L'objectif est de vérifier et améliorer les plans d'action existants pour assurer la continuité du service en cas de crue et d'évaluer les travaux nécessaires pour atteindre un niveau de protection accru.

L'étude a permis de déterminer le niveau auquel chaque usine est mise à l'arrêt, en rapport avec les scénarios de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT). Elle a également identifié les études et travaux nécessaires pour atteindre les niveaux de fonctionnement aux scénarios R1 et R1,15 ; ainsi que les actions à mener au travers du document opératoire local.

Ces initiatives témoignent de l'engagement du SEDIF à sécuriser ses infrastructures et à garantir un Service public de l'eau résilient face aux risques d'inondation.

Ces données seront particulièrement précieuses dans le cadre de la mise à jour en 2025 du Plan de Management des Inondations.

Le Système d'Information

Regroupement des services et Cyber sécurité

Dans le cadre de la modernisation du SI SEDIF, la DSI a mené à bien plusieurs chantiers de cyber sécurité et plusieurs projets en lien avec le déménagement du SEDIF sur le nouveau site d'Odéon.

Le SEDIF poursuit la modernisation de son Système d'Information (SI) pour garantir sa sécurité et la continuité des services. En 2023, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) a été créée pour piloter cette transformation, avec un recrutement progressif d'une équipe de spécialistes en réseaux, gestion des documents électroniques et des infrastructures.

Les objectifs de la DSI étaient principalement de renforcer la cyber sécurité et d'assurer la continuité de service pour les agents. Pour ce faire, plusieurs projets de sécurité ont été lancés en 2024, visant à limiter les risques de cyberattaques :

- ◆ déploiement de la double authentification pour tous les agents ;
- ◆ introduction de nouveaux logiciels sécurisés, reposant parfois sur l'intelligence artificielle, pour protéger les réseaux, serveurs, smartphones et postes de travail ;
- ◆ mise en place d'une charte informatique interne et sensibilisation des agents aux bonnes pratiques ;
- ◆ centralisation de la gestion des authentications et rationalisation du SI ;
- ◆ refonte des infrastructures et des logiciels obsolètes ;
- ◆ renégociation du contrat d'infogéance pour améliorer la qualité du support ;
- ◆ déploiement de nouveaux PC et smartphones plus modernes et sécurisés ;



Tablette "Go Bright" utilisée dans les nouveaux locaux

- ◆ tests de pénétration externes pour évaluer la résistance du SI aux attaques.

Ces initiatives ont été évaluées par le cabinet de conseil en cyber sécurité Synetis début 2025. L'évaluation a confirmé que les mesures déjà mises en œuvre garantissent la sécurité du SI à court terme, bien qu'il reste des chantiers à ouvrir et à terminer.

- ◆ installation de tablettes « Go Bright » dans les nouvelles salles de réunion ;
- ◆ déploiement d'un réseau local rapide et d'une téléphonie fixe virtualisée sur les PC des agents ;
- ◆ virtualisation de l'application SYNERGI et décommissionnement des PC fixes ;
- ◆ mise en place d'un réseau Wi-Fi externe séparé pour renforcer la cyber sécurité sur le site.

Ces projets ont permis d'améliorer la qualité de vie des agents et d'optimiser les équipements et infrastructures.

Regroupement des services

Le déménagement des agents du SEDIF sur un nouveau plateau unique en septembre 2024 a également impliqué plusieurs projets techniques :



30 % d'attaques en moins suite aux actions prises par la DSI.







Crédit photo : Yves Bittar



4

Un service public de proximité

*À La Défense, plusieurs milliers de visiteurs
sont venus sur le stand du Service de l'eau*

Informier et sensibiliser le public : des actions sur tous les fronts



Visite de la station de pompage de Palaiseau à l'occasion des Journées du Patrimoine

14 611 abonnés
tous réseaux confondus soit
+ 30 % environ sur 2024

548 711 vues
YouTube de nos vidéos
11 vidéos en 2024

1 353 abonnés
à la newsletter mensuelle
Inf'Eau Express
soit + 25 % sur un an

La communication institutionnelle

En 2024, le SEDIF a publié à l'attention de ses communes adhérentes, élus et usagers, des documents institutionnels présentant ses actualités et ses actions, notamment en faveur de la transition écologique et énergétique tels que son magazine trimestriel Inf'Eau, son SPASER (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) ou son Plan Climat Eau Énergie.

De plus, pour faire connaître les activités du Syndicat, des reportages photos et des vidéos ont été réalisées sur les thèmes « Nous connaître », « Les DEFIS du SEDIF » et « Retour sur... ». Le Syndicat a également poursuivi l'animation de ses réseaux sociaux.

À la rencontre des usagers

- En mars, dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, cinq numéros du journal « Mon eau & Moi » ont été diffusés à un rythme quotidien, sur une semaine, en supplément du Parisien. Nouveauté 2024 : une édition Junior pour les 11-15 ans a été distribuée dans les collèges, les bibliothèques/médiathèques et mairies du territoire.
- Pour aller à la rencontre de ses usagers, le SEDIF a renouvelé sa présence au Garden Parvis à La Défense en juillet. Près de 65 000 personnes ont pu découvrir le Service public de l'eau sur le stand aux couleurs de la marque relationnelle « Mon eau & Moi ». Le 21 septembre, le SEDIF a également proposé des portes ouvertes de ses trois usines (une première pour Neuilly-sur-Marne !) ainsi que de la station de pompage de Palaiseau dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2024. 300 personnes ont pu découvrir ces installations.
- Pour promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson, le SEDIF, avec son délégataire, a participé à une quarantaine d'événements sportifs pour ravitailler les participants en eau potable et/ou en fournant des gobelets réutilisables dans le cadre d'une démarche Zéro bouteille plastique. Il a également déployé auprès des CCAS des bouteilles réutilisables pour les plateaux repas livrés aux personnes âgées et proposé aux communes adhérentes différents outils comme le bar à eau ou l'éco-studio pour leurs événements municipaux.

Et toujours, la lettre trimestrielle Clario pour informer les abonnés sur les innovations du Syndicat et les services mis en place pour eux.



Des actions et des supports pédagogiques pour les jeunes

Tout le long de l'année, le SEDIF a proposé de nombreux outils pour faire découvrir aux plus jeunes le cycle de l'eau et les étapes de potabilisation mais aussi les sensibiliser à la protection de la ressource en eau et aux bons gestes pour maîtriser leur consommation.

Plus particulièrement, le SEDIF, avec son délégataire, a proposé deux actions ponctuelles pour sensibiliser les scolaires :

- En mai et en novembre 2024, les Petits Eco-Kawaï ont débarqué dans les cantines des écoles élémentaires pour sensibiliser les enfants aux éco-gestes, sous la forme de livrets de jeux, de jeux de Un'Eau et de posters présentant 10 éco-gestes. Au total, 100 communes ont participé à l'opération, ce qui représente plus de 100 000 livrets de jeux distribués.



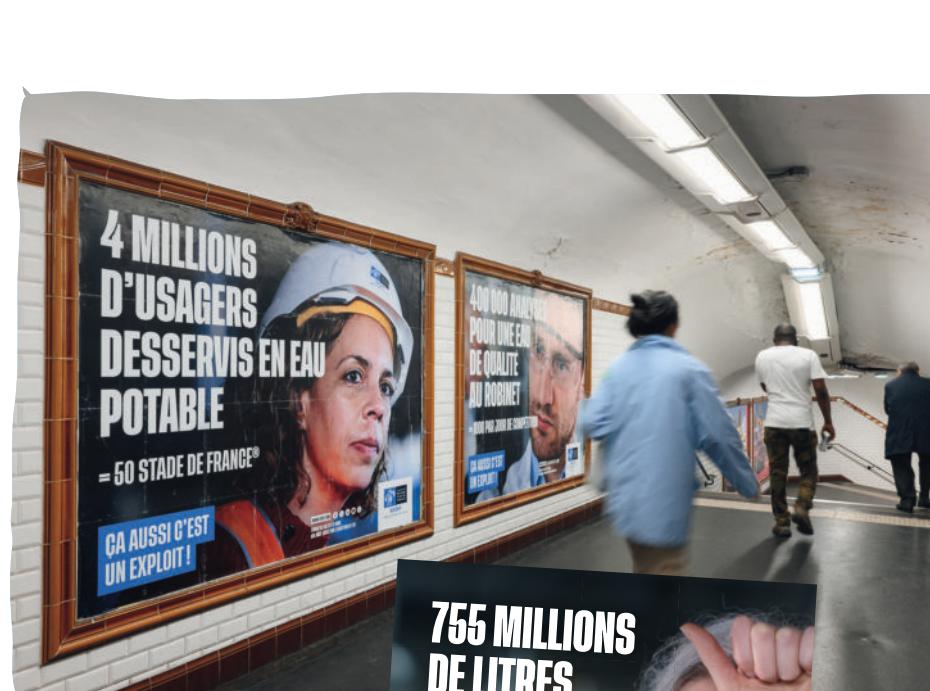
- Pour faire suite à la distribution du kit de sensibilisation prêt à l'emploi mettant en scène la famille des « Monstrodos » proposé aux collèges en 2021, un jeu concours auprès des collégiens pour qu'ils créent leur propre monstre avec l'éco-geste associé a également été lancé. Plus de 60 participations ont été reçues.

Et en plus, un podcast pour les 6-10 ans sur le thème de l'eau !

Toutes les actualités du SEDIF sont disponibles sur le site Internet, sur la newsletter institutionnelle mensuelle Inf'Eau Express et sur les réseaux sociaux :

@SyndicatEauxIDF

SEDIF Syndicat des Eaux d'Île-de-France



En 2024, le SEDIF s'est pris aux Jeux !

« Supporteur officiel des JOP de Paris 2024 », le SEDIF a valorisé les métiers de ceux qui contribuent chaque jour à la production et à la distribution de l'eau du robinet en clin d'œil à ce partenariat en lançant une grande campagne de communication baptisée « ça aussi c'est un exploit ! ».



Le SEDIF, toujours à l'écoute de ses usagers



5 000 usagers interrogés

70 %
des usagers boivent régulièrement l'eau du robinet

37 %
utilisent un appareil pour traiter l'eau

Source : Observatoire de la qualité du Service public de l'eau, année 2024

Depuis 2002, l'Observatoire de la qualité du Service public de l'eau permet au SEDIF d'être à l'écoute de ses usagers sur leur perception et leurs attentes sur toutes les composantes du service délivré.

Notoriété, image et confiance

En 2024, la notoriété du SEDIF progresse de 5 points avec 1 usager sur 2 l'identifiant bien comme étant l'organisme responsable du Service public de l'eau. Cette hausse est particulièrement marquée chez les usagers abonnés (+7 %) et gestionnaires d'immeubles collectifs (+15 %), notamment grâce aux actions de communication menées dans le cadre des Jeux Olympiques.

L'image du SEDIF demeure excellente : 92 % des usagers qui le connaissent en ont une opinion favorable, et les efforts du SEDIF pour satisfaire au mieux ses usagers sont reconnus par 82 % d'entre eux. La distribution et la disponibilité de l'eau restent un point fort du service, très bien évaluées par les usagers. En revanche, la confiance sur la qualité sanitaire de l'eau diminue sensiblement, pour atteindre 78 % (contre 83 % en 2022).

La perception des usagers : axes d'optimisation et points de vigilance

Si le niveau de satisfaction globale reste élevé et stable (90 % des usagers se déclarent satisfaits ou très satisfaits), certains critères comme le goût, l'odeur, la teneur en chlore et en calcaire de l'eau obtiennent un niveau de satisfaction inférieur à d'autres éléments tels que la disponibilité ou la limpidité de la ressource. Le goût de l'eau apparaît comme un facteur prioritaire d'amélioration, avec un

impact significatif sur la satisfaction globale. De plus, bien que restant à un niveau élevé, les usagers ne sont que 80 % à déclarer qu'elle peut être bue tous les jours, et un léger fléchissement des buveurs d'eau du robinet s'amorce au profit de l'eau en bouteille. Ces résultats appellent à renforcer les messages de réassurance, notamment auprès des usagers les plus sensibles aux actualités liées à l'eau.



95 %
**des usagers trouvent
le projet de filtration
membranaire pertinent**

"Le goût javellisé est très dérangeant. On détarre trop souvent les bouilloires."

"D'avoir de l'eau sans calcaire et avec moins de chlore serait meilleur pour la peau et permettrait d'en consommer en étant rassuré."

FOCUS Un projet structurant : la filtration membranaire haute performance

Le projet de filtration membranaire garantissant une meilleure qualité sanitaire et organoleptique de l'eau recueille toujours une large adhésion : 95 % des usagers le jugent pertinent. Les principaux motifs sont liés à la santé et à la réduction du calcaire. Une hausse de 15 € par an sur la facture est jugée acceptable par 69 % des usagers favorables au projet, et atteint 72 % pour les usagers résidant en habitat collectif.

32 % des usagers ont déclaré avoir diminué leur consommation d'eau du robinet en raison des actualités sur celle-ci en 2024. Le projet d'eau très peu voire pas du tout chlorée, avec très peu calcaire et mieux protégée des micropolluants a toute sa place pour rassurer les usagers plus inquiets. De fait, plus de 70 % souhaitent être informés de l'avancée du projet, surtout par mail, confirmant l'importance d'un accompagnement régulier et transparent.

La relation usagers, une évolution permanente

Pour faire face aux très nombreuses sollicitations de ses usagers, le SEDIF exige un accompagnement et personnalisé pour répondre à leurs attentes. Les équipes du Syndicat et de son délégataire se mobilisent quotidiennement pour fournir le haut niveau d'excellence attendu.



un service évalué
très positivement

2024 est une année soutenue pour répondre aux sollicitations des usagers :

- ◆ **316 000 appels** reçus dont **92,5 %** pris en charge sous un délai moyen de 55 secondes ;
- ◆ **36 570 mails** ou demandes Internet répondus en 48 h ;
- ◆ **10 741 courriers** reçus dont **99,98 %** répondus sous 8 jours.

Le niveau de service est élevé, avec des réponses rapides sur tous les canaux de contact, le téléphone restant le mode de communication privilégié. Chaque contact est une opportunité de satisfaire les usagers : après chaque appel ils sont nombreux à répondre à l'enquête de satisfaction et à évaluer très positivement le service client, avec une appréciation à plus de 4,5 sur 5.

Les interventions sur le terrain sont également des opportunités de démontrer la proximité et la réactivité du Service public de l'eau. En 2024, plus de **173 000 interventions** au domicile des usagers ont été réalisées, 99,79 % des rendez-vous planifiés ont été honorés dans la plage des deux heures fixée avec l'usager.

L'année 2024, marque la fin d'un contrat de 14 ans avec de nombreux projets menés au bénéfice des 4 millions d'habitants : mise en place de la télérègle, de l'espace abonnés, de l'application mobile, du service grands comptes, des nouveaux canaux de relation, des alertes fuites automatisées pour tout type d'usagers, etc.

Le nouveau contrat de concession sous la marque L'Eau d'Île-de-France porte de nouvelles ambitions exigeantes pour continuer à satisfaire pleinement les usagers du Syndicat.

Rendre effectif le droit d'accès à l'eau : un travail de longue haleine

Un premier diagnostic de territoire réalisé dans un contexte d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Accès à l'eau pour tous : nos premières actions de terrain

Le SEDIF, à travers son délégataire, assisté de l'association Solidarités International, œuvre dans le cadre du respect de la Directive européenne 2020/2184, pour garantir l'accès à l'eau des populations précaires, notamment dans les bidonvilles, campements et squats.

Les actions en faveur du droit d'accès à l'eau ont été engagées bien avant la transposition de la Directive, la période de pandémie ayant révélé des difficultés pour les camps et bidonvilles à se fournir en eau (les jardins publics, les parcs, les lieux publics pourvus d'un point d'eau n'étant plus accessibles pendant le confinement).

Si les premiers constats ont eu lieu dès 2020, c'est en 2022 qu'un premier état des lieux du territoire est réalisé : 97 sites sont identifiés (48 camps ou bidonvilles et 49 squats) pour 6 500 personnes, dont seulement 7 ont accès à l'eau. En 2023, 15 sites supplémentaires sont recensés.

Le diagnostic établi en 2024 est fortement impacté par la mobilité des sites due à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, les diagnostics passés étant devenus obsolètes.

Au 1^{er} janvier 2025, le SEDIF et son délégataire recensent 25 sites concernés :

- ◆ 7 bidonvilles (1 avec accès à l'eau, 3 insuffisants et 3 sans accès) ;
- ◆ 6 campements avec un accès insuffisant ou frauduleux ;
- ◆ 12 squats (11 ayant accès à l'eau).

Solidarités International assure le suivi des sites : diagnostics, installations d'infrastructures d'accès à l'eau, maintenance et accompagnement des habitants. Des actions de mobilisation communautaire ont ainsi été réalisées pour accompagner les habitants vers la maîtrise de leurs

usages de l'eau, favoriser l'appropriation des installations, s'assurer qu'un accès égal et libre est effectif vers ces dernières et encore promouvoir les pratiques d'hygiène.

En 2024, 40 visites de mobilisation communautaire ont été réalisées par Solidarités International sur 8 sites d'habitat précaire, dont certains non raccordés au réseau d'eau.

Les actions vont se poursuivre en 2025, dans le cadre du nouveau contrat de concession, qui prévoit la création d'un poste de référent dédié à cette obligation.



Les projets de Solidarités International

"Ils ciblent les publics vivant dans des sites d'habitats précaires type bidonvilles, campements ou squats et ayant notamment un accès limité aux services sanitaires de première nécessité.

Un travail de « mobilisation communautaire » est déployé afin de prendre en compte les dynamiques sociales des sites et les besoins spécifiques des plus vulnérables, pour favoriser un accès à l'eau équitable. À l'issue de ce travail et de diagnostics techniques sur l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA), SI installe des dessertes d'adduction en eau potable temporaires et hors sol, après compteur installé par les équipes du SEDIF.

Dans les communes adhérentes au SEDIF, SI couvre en 2024 5 sites d'habitat précaire et dessert par ses accès à l'eau potable temporaires une population bénéficiaire d'environ 655 personnes."

Équipe du programme Île-de-France de Solidarités International

Comprendre votre facture

1 facture unique pour 2 services et 6 taxes et redevances

La facture type d'un ménage (120 m³/an) est variable selon les communes, en raison des différences d'organisation du service de l'assainissement, qui ont de ce fait des tarifs différents.

Ainsi, sur le territoire du SEDIF, l'eau est disponible, au tarif général, à un

prix complet pondéré de 5,00 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2024.

Le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il reverse ensuite aux organismes dont elles relèvent.

Votre consommation

	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON	120 m ³	0 au 01.01.2023	120 au 01.01.2024	estimation

Votre facture en détail

	Période de facturation	Volume en m ³ ou quantité	Prix unitaire en €	Montant HT en €	Taux TVA %
Production et distribution de l'eau potable					
Part délegataire du 01-01-2023 au 01-01-2024 tranche 1		120	0,8104	97,25	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,5100	61,20	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2023 au 01-01-2024				27,80	5,50%
(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)					
Préservation des ressources en eau du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,0526	6,31	5,50%
(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 21/12/23 n°2023 - 36)					
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance communale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,6031	72,37	5,27%
Redevance intercommunale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,1837	22,04	3,61%
Redevance départementale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	0,4263	51,16	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2023 au 01-01-2024		120	1,2472	149,67	10,00%
Organismes publics					
Modernisation des réseaux		120	0,1850	22,20	4,86%
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)					
Lutte contre la pollution		120	0,3952	47,42	5,50%
(Agence de l'Eau Seine-Normandie)					
Développement des voies navigables		120	0,0215	2,58	5,50%
(Délibération du 21/12/23 n°2023 - 35)					
Soutien d'étage		120	0,0100	1,20	5,50%
(Délibération du 21/12/23 n°2023 - 37)					
			Total HT	561,20	
					montant € HT
			TVA à 3,61%	0,80	22,04
			TVA à 4,86%	1,08	22,20
			TVA à 5,27%	3,78	72,37
			TVA à 5,50%	13,42	243,76
			TVA à 10,00%	20,09	200,83
			Total TTC	600,37	
			Total TVA	39,17	561,20

Quelques exemples de consommation domestique au sein du budget d'un foyer moyen

PAR EXEMPLE	QUANTITÉ ESTIMÉE	COÛT ESTIMÉ
Un bain	130 l	0,65 €
Une douche	40 l	0,20 €
Un lave-vaisselle	15 l	0,075 €
Un lave-linge	70 l	0,35 €
Une chasse d'eau	5 l	0,025 €
Budget mensuel moyen d'un ménage	10 000 l/mois	50 €

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

31 %

du total facturé
Soit 1,55 € HT/m³

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

49,2 %

du total facturé
Soit 2,46 € HT/m³

TAXES, REDEVANCES ET TVA

19,8 %

du total facturé
Soit 0,99 € /m³

TOTAL FACTURÉ = 5 € TTC

en moyenne sur le territoire
du SEDIF au 1^{er} janvier 2024

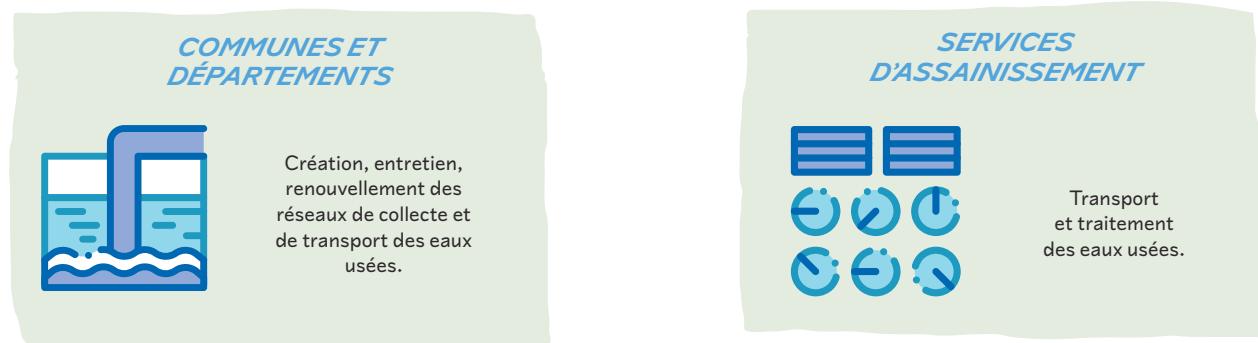
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le SEDIF est responsable de l'ensemble des missions permettant la production et la distribution de l'eau potable.



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Plusieurs acteurs organisent le service de l'assainissement.



TAXES, REDEVANCES ET TVA

L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'EPTB Seine Grands Lacs et Voies navigables de France (VNF) prélèvent des taxes et redevances par le biais de la facture d'eau et d'assainissement pour assurer leurs missions.



AESN

Redevance pour la préservation des ressources en eau

Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées

Redevance pour la lutte contre la pollution

EPTB SEINE GRANDS LACS

Redevance pour service rendu de soutien d'étiage

VNF

Taxe pour l'entretien des cours d'eau navigables

ÉTAT

La TVA est due sur la facture d'eau et d'assainissement

Comment évolue votre facture

Depuis le 1^{er} janvier 2025 et la mise en place du nouveau contrat de concession, le prix de l'eau évolue. Sur le territoire du SEDIF, l'eau est disponible pour un coût de 1,47 €, comprenant les charges de production et de distribution. À ce montant s'ajoutent les redevances sur l'eau, les redevances d'assainissement et la fiscalité (le SEDIF est chargé de collecter diverses taxes et redevances, qu'il reverse ensuite aux organismes dont elles relèvent) qui amènent l'eau à un prix complet pondéré de 4,76 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2025, au tarif général.

Ce prix de l'eau « complet » varie ainsi de 2,56€ TTC à 5,82 € TTC par m³ selon le niveau des redevances et surtout le coût de l'assainissement, qui dépend du mode de gestion retenue par les communes.

FOCUS Redevance

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la facture d'eau est également impactée par la réforme des redevances perçues par les agences de l'eau, mise en place pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Cette réforme remplace les anciennes redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte par trois nouvelles redevances :

- une redevance sur la consommation d'eau potable, applicable à tous les usagers, calculée sur la base de leur consommation d'eau potable. Les anciennes redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont supprimées.
- une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable ;
- une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, due par les collectivités, répercutée sur les abonnés, visant à encourager d'une part l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable, et d'autre part pour l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif.

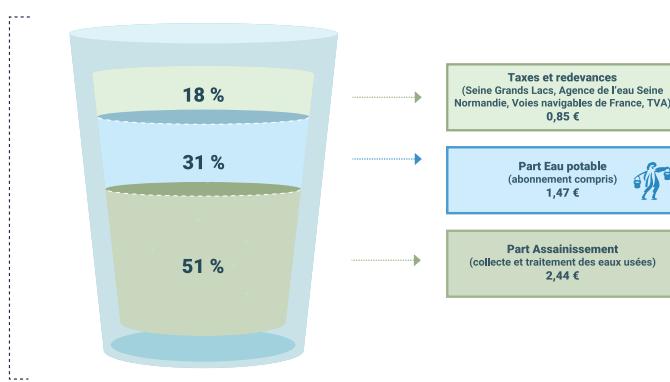
FACTURE MENSUELLE D'UN FOYER MOYEN

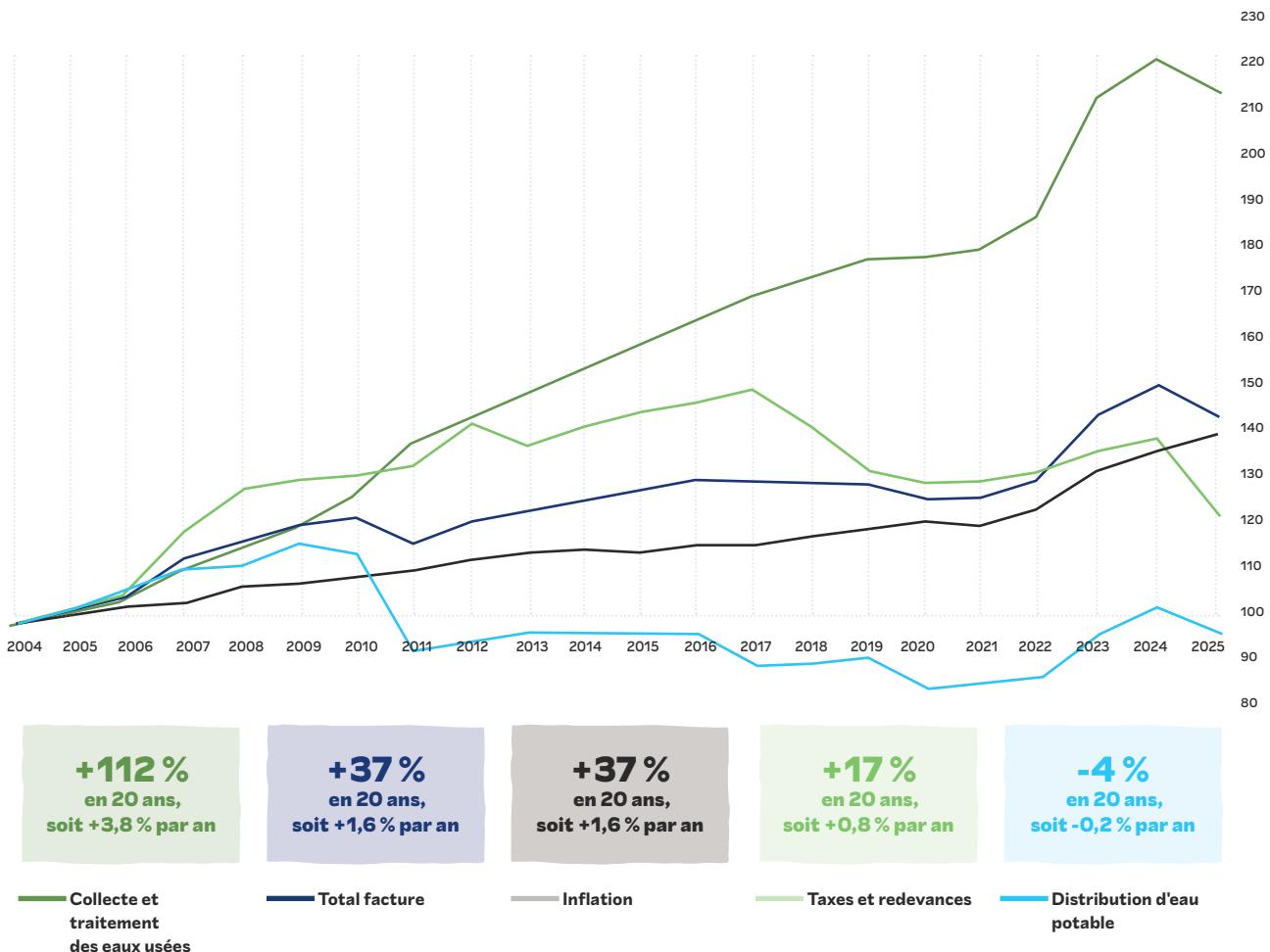
	AU 1 ^{ER} JANVIER 2024		AU 1 ^{ER} JANVIER 2025	
	Prix exprimé ou ramené au m ³ (en €)	Montant annuel (en €)	Prix exprimé ou ramené au m ³ (en €)	Montant annuel (en €)
1 ^{re} part : Eau potable et son délégataire				
Total SEDIF	1,55	186,25	1,47	176,76
2 ^e part : Assainissement				
Total Collecte et traitement des eaux usées	2,46	295,24	2,44	292,80
3 ^e part : Taxes et redevances				
Total Organismes publics	0,99	117,06	0,85	101,83
TOTAL (moyenne pondérée sur l'ensemble des communes)	5	598,55	4,76	571,39

Soit une baisse de 5,1 % pour la part eau potable

LE PRIX DE
L'EAU AU 1^{ER}
JANVIER 2025
sur la base d'une
consommation standard
de 120 m³ par an

4,76 €
TTC / M³
pour 1 000 litres d'eau





Évolution comparée des composantes de la facture et de l'inflation sur 20 ans

Des trois composantes de la facture d'eau, la part correspondant au service assuré par le SEDIF connaît une baisse de 4 % en 20 ans, contre une inflation de 37 % sur la même période.

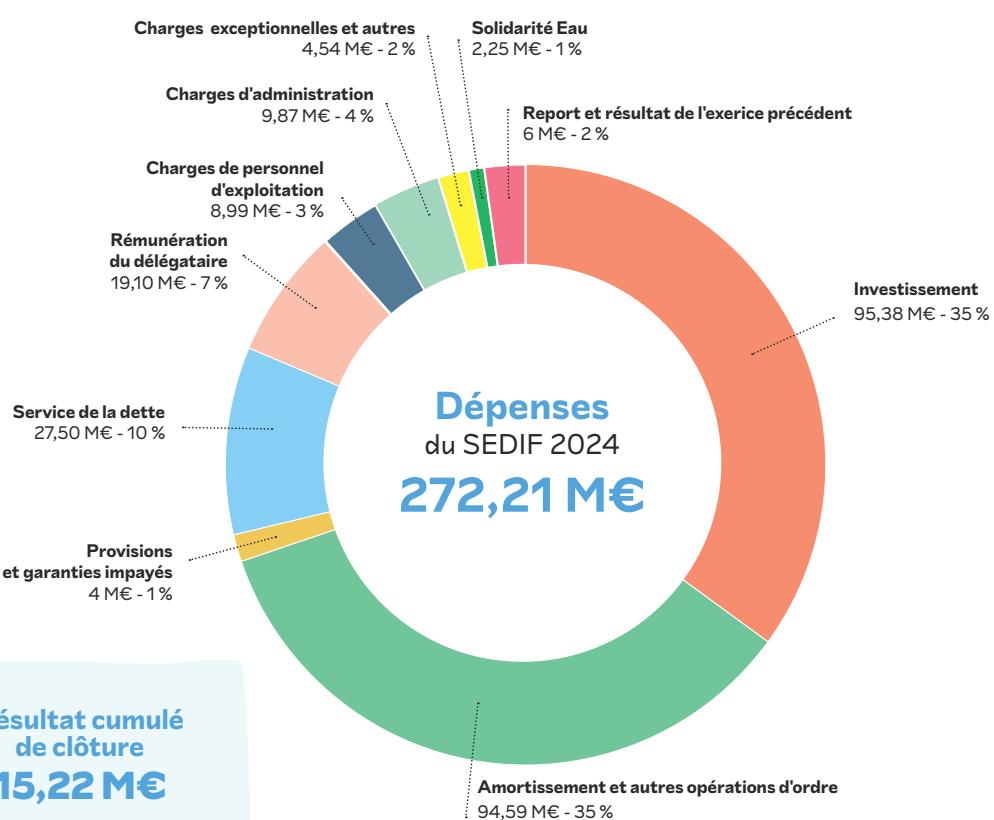
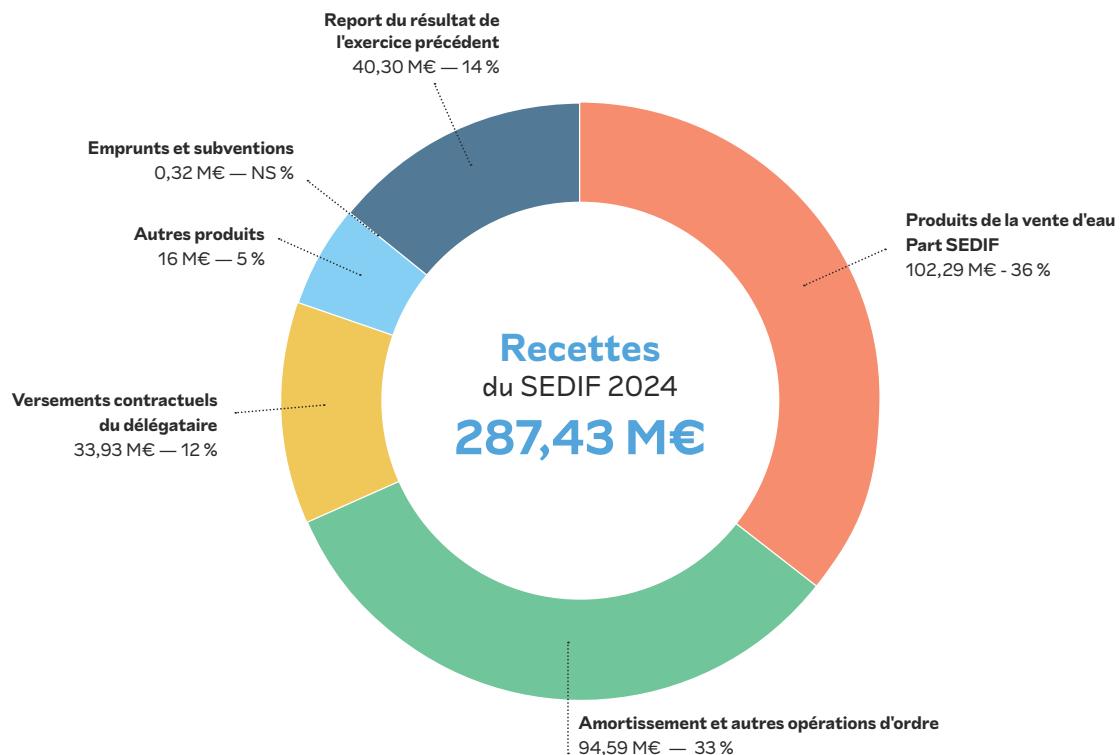
Évolution de la part relative des composantes de la facture depuis 20 ans

En 20 ans, la part de l'eau potable dans la facture d'eau a diminué de près d'un tiers.

Comptant pour 45 % de la facture totale en 2005, le service de production et distribution d'eau potable n'en représente plus que 31 % au 1^{er} janvier 2025. La mise en œuvre du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2025 avec Franciliane, délégataire du SEDIF, a permis une baisse de 9 cts par m³ sur la part Eau potable.

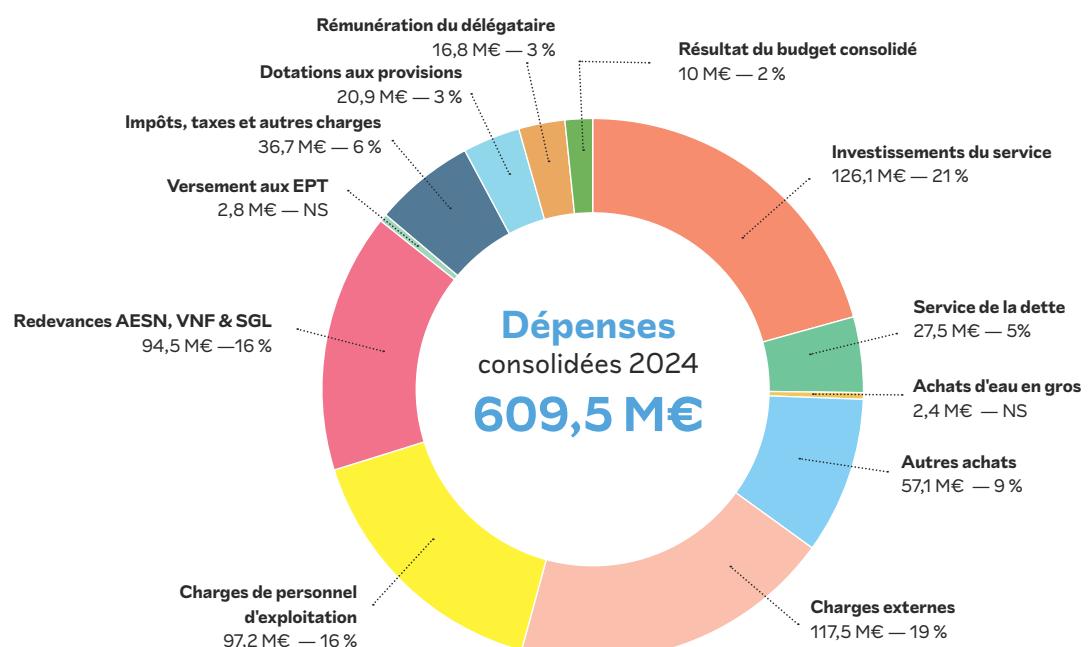
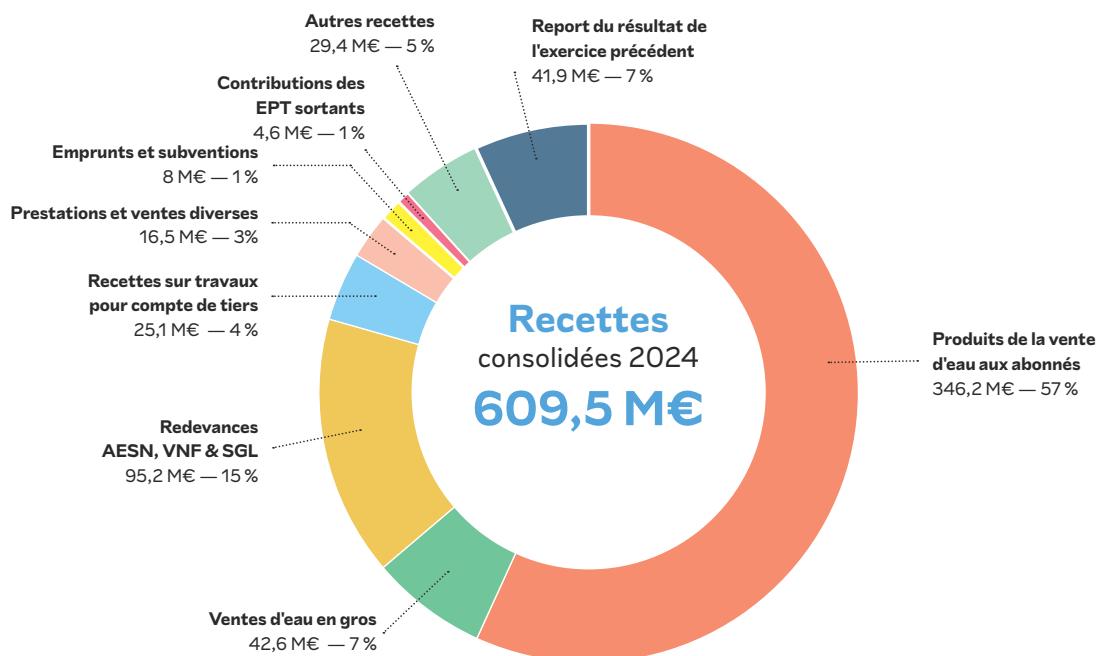
Le compte administratif

Le compte administratif enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice.



Le budget consolidé

Les données du compte d'exploitation tenu par le délégataire, couplées aux données du compte administratif tenu par le SEDIF, permettent de proposer, après neutralisation des mouvements réciproques, une vision consolidée du budget du service de l'eau, présentant l'équilibre financier complet du service.



Le compte administratif est un document budgétaire géré par le SEDIF qui retrace toutes les recettes et dépenses effectives réalisées au cours de l'exercice N. Le compte 2024 du SEDIF est commenté sur la page précédente. Tirant l'essentiel de ses recettes des ventes d'eau aux abonnés, il couvre les dépenses décidées par le SEDIF : investissements mais aussi fonctionnement de ses services.



Le compte d'exploitation du délégataire se décompose en cinq sous-comptes, et retrace l'ensemble des recettes et dépenses permettant d'assurer les missions qui lui sont confiées, qui relèvent essentiellement de l'exploitation du service. Le compte d'exploitation est présenté dans le rapport annuel du délégataire.

Le budget consolidé du service de l'eau, après retraitement des mouvements internes pour éviter les doubles comptes, donne la vision d'ensemble du budget du service de l'eau.

Le SEDIF sécurise le financement de ses investissements



Unité de filtration de l'usine de Choisy-le-Roi

Pour financer son ambitieux programme d'investissement, le SEDIF s'appuie sur ses recettes propres issues des ventes d'eau et sur le recours à l'emprunt auprès de partenaires institutionnels convaincus par ses projets.

D'ici à 2036, le SEDIF prévoit d'investir massivement à la fois pour maintenir à un haut niveau de qualité son patrimoine industriel propre (1,9 Md€ de travaux réalisés directement dans le cadre du programme pluriannuel des investissements) mais aussi pour permettre le déploiement, par son délégataire Franciliane, de la filière membranaire haute performance sur l'ensemble de ses usines de production d'eau (1 Md€).

Une partie de ce programme sera directement autofinancée par le Syndicat via l'augmentation progressive et maîtrisée de sa part dans le tarif de l'eau potable. Le reste du besoin, évalué à 1,8 Md€, sera assuré par le recours à l'emprunt, tout en maintenant une situation financière saine et soutenable.

Le soutien de deux banques institutionnelles européennes

Pour ce faire, le SEDIF peut compter sur deux contrats-cadre de prêts accordés par deux banques institutionnelles européennes fin 2024.

Le premier, à hauteur de 140 M€, a été obtenu auprès de la Banque

de Développement du Conseil de l'Europe (CEB). Dans la continuité d'un précédent partenariat positif sur la période 2020-2023, cette enveloppe concerne le financement des projets de renouvellement des canalisations de distribution et de transport à l'horizon 2029.

Le second prêt, d'un montant total de 150 M€, également sur 5 ans, associe pour la première fois le SEDIF à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et porte sur les projets de rénovation et modernisation des usines de production (hors filières membranaires), des sites « distants » (réservoir, station de pompage...) ou encore sur la sectorisation du réseau de canalisation.

Des financements durables

Conclus à l'issue d'une procédure d'instruction exigeante, ces prêts-projets, mobilisables par tranches successives sur 5 ans d'ici à 2029, ont tous deux vocation à accompagner des investissements répondant aux objectifs environnementaux et sociaux des banques, des exigences en parfaite adéquation avec les ambitions du SEDIF.

Ces enveloppes pluriannuelles sécurisent sur la durée l'accès du SEDIF à la liquidité, quelles que soient les évolutions ou les tensions du marché, à des conditions de taux rendues avantageuses par le mandat institutionnel de ces deux banques.

Un engagement ferme et pluriannuel pour un projet hors norme de la Banque des Territoires

Le SEDIF a confié à son délégataire la mise en place d'une filière membranaire haute performance de traitement de l'eau dans les usines de production de Choisy-le-Roi et de Neuilly-sur-Marne.

Afin de lisser le coût d'acquisition de ces installations à l'issue de la concession, le Syndicat a prévu de le régler, par anticipation, en versant une indemnité à chacun des moments-clefs de réalisation du projet. Le total de ces indemnités s'élève à 1,018 Md€.



Source : Rapport d'orientations budgétaires 2025, délibérations votées au Comité syndical de novembre et de décembre 2024.

Sollicitée pour accompagner ce projet, la Banque des territoires rattachée à la Caisse des Dépôts en a tout d'abord examiné l'éligibilité et l'alignement¹ à la taxonomie environnementale européenne avant de proposer une offre de financement ad hoc répondant aux contraintes spécifiques et au caractère exceptionnel du projet. Une enveloppe de prêts de 967 M€, soit le montant des indemnités à verser sur la période

2026 à 2032, a été approuvée en novembre dernier.

Cet engagement aux conditions très avantageuses de la Banque des territoires, représente une opportunité de premier plan pour le Syndicat en lui permettant de sécuriser ses financements sur une période exceptionnellement longue de 8 ans.

¹ Analyse de la contribution substantielle du projet financé à l'objectif européen d'atténuation du changement climatique.

"Outre le financement du renouvellement de 44 km par an de canalisations de distribution, la nouvelle enveloppe de prêt CEB financera également 17 projets de transport répartis sur 24 communes sur une longueur d'environ 34 km.

Parmi les opérations d'envergure financées par la BEI sur la période, on compte la refonte de l'unité d'ionisation de l'usine de Méry-sur-Oise, la refonte de l'unité de filtration de l'usine de Choisy-le-Roi et la reconstruction du site d'Avron."



Inès CHIKHA, Chargée de mission Finances

L'investissement

financement et réalisation



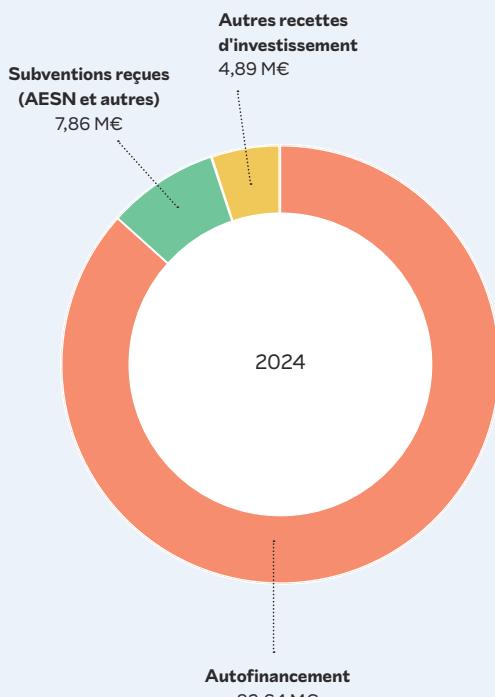
Station de pompage de Villiers-le-Bel dont l'inauguration est prévue fin 2025

Les dépenses d'équipement du SEDIF portent pour l'essentiel sur son patrimoine industriel, qu'il permette la production et le stockage d'eau potable (36,52 M€), son transport et sa distribution (52,14 M€) ou la réalisation d'études techniques, la sectorisation ou la déconnexion de réseaux (3,82 M€). Les autres investissements demeurent minoritaires (3 % de l'ensemble).

Le taux d'exécution des crédits, rapporté au budget ouvert sur l'exercice, progresse très sensiblement (+5 points) entre 2023 et 2024 pour atteindre 83 %. En valeur, les dépenses d'investissement continuent de progresser (+5,2 % entre 2023 et 2024 après +4,4 % entre 2022 et 2023) et représentent 95,38 M€.

Nature des travaux (en M€ H.T.)	2022 réalisé	2023 réalisé	2024 réalisé	Taux de réalisation 2024 en % (réalisé comparé au budgétré)
Usines Principales, Stations de pompage et Réservoirs (A)	34,92	35,22	36,52	
Choisy-le-Roi	8,66	10,94	11,85	
Méry-sur-Oise	10,53	4,60	8,90	98 %
Neuilly-sur-Marne	3,01	2,82	2,81	
Stations de pompage et Réservoirs	12,73	16,85	12,96	
Réseaux (B)	45,61	47,54	52,14	
Canalisations de transport	12,73	10,80	9,84	
Canalisations de distribution	32,88	36,74	42,30	
Autres opérations (C)	6,24	7,89	6,72	
Bâtiments administratifs, mobilier...	0,54	1,42	2,90	
Etudes diverses, déconnexion, sectorisation	5,70	6,47	3,82	
Total du financement D=A+B+C	86,78	90,64	95,38	
				88 %
				74 %
				84 %
				65 %
				91 %
				50 %
				70 %
				56 %
				83 %

Répartition des sources de financement des investissements



Les sources de financement des investissements en 2024

L'investissement du SEDIF sur son patrimoine est très majoritairement autofinancé grâce aux recettes issues du produit des ventes d'eau aux abonnés et en gros à d'autres services publics locaux (86,6 %). Il peut également compter sur des subventions externes de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou le cofinancement de partenaires intéressés par des opérations sur les réseaux d'eau potable. En 2024, le SEDIF n'a pas eu besoin de mobiliser de nouveaux emprunts.

Les modalités de financement de l'investissement (en M€)

	2023	2024		
Prêts établissements bancaires	34,00	79,1 %	0	0 %
Subventions reçues (AESN et autres)	7,27	16,9 %	7,86	61,7 %
Autres recettes d'investissement	1,72	4,0 %	4,89	38,3 %
Total ressources externes	42,99	47,4 %	12,74	13,4 %
Autofinancement	47,65	52,6 %	82,64	86,6 %
Total des recettes	90,64	100 %	95,38	100 %

Opérations	Montant mandaté en 2024 (en M€)
Renouvellement des réseaux de distribution	33,51
Usine de Méry-sur-Oise - Rénovation des unités de filtration classique	5,25
Usine de Choisy-le-Roi - Renouvellement des vannes de liaisons hydrauliques	4,75
Création du bouclage DN6000 site Palaiseau - Saclay	3,70
Création d'une unité de chloration et rénovation du réservoir R5 de Châtillon	3,68
Prolongation du Tramway T7 entre Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge	3,60
Sectorisation du réseau sur le territoire SEDIF	3,34
Usine de Méry-sur-Oise - Rénovation flocculation/décantation Tranche 1	2,84
Usine de Choisy-le-Roi - Refonte de l'unité élévatrice	2,53
Renouvellement DN800 Bondy Saint-Denis bief 91	2,22

La dette

Une baisse de l'encours de dette en 2024

L'encours de dette au 31 décembre 2024 s'établit à 169,3 M€, soit en baisse de 12,5 % par rapport au niveau constaté au 31 décembre 2023 (193,4 M€).

La capacité de désendettement s'établit à 1 an et 11 mois au 31 décembre 2024, marquant une amélioration par rapport à 2023 (soit 2 ans et 2 mois). Ce niveau place le SEDIF parmi les entités locales présentant une situation financière saine.

La charte Gissler dite « de bonne conduite », établie pour les banques et les collectivités, classe les emprunts de 1A à 5E selon le risque de taux encouru. Dans ce cadre, au 31 décembre 2024, 100 % des emprunts du SEDIF sont classés 1A ce qui correspond au risque minimal.

La dette du SEDIF en chiffres

Encours au 31/12/2024	169,3 M€
-dont Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	25,3 M€
-dont banques	144 M€
Taux moyen global	1,72 %
Taux fixe moyen AESN	0 %
Taux fixe moyen banques	1,39 %
Taux variable moyen banques	3,49 %
	constaté au 31/12/2024
Durée de vie résiduelle	10 ans et 7 mois

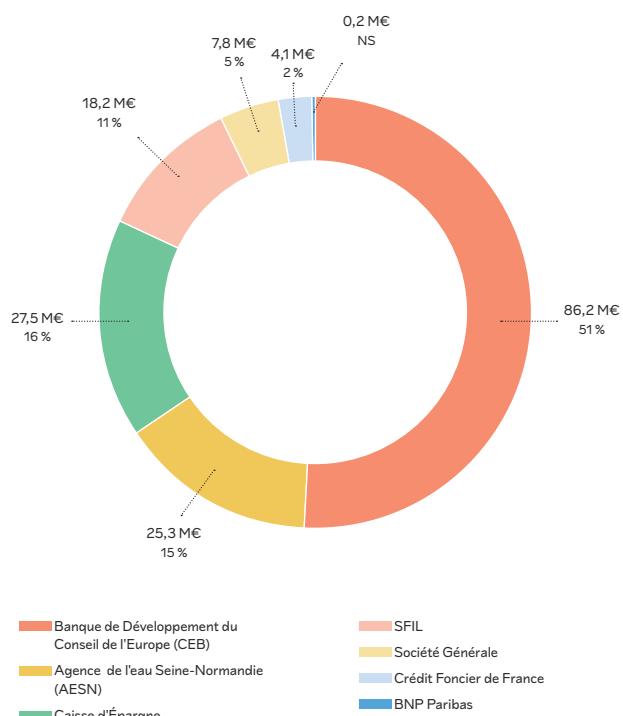
Mouvements en 2024

Remboursements en capital	24,1 M€
- dont remboursements anticipés	0 M€
Intérêts échus	3,4 M€
Emprunts nouveaux en 2024	0 M€
- dont AESN	0 M€
- dont banques	0 M€
Durée de vie résiduelle	10 ans et 7 mois

Évolution de l'encours de dette du SEDIF depuis 2016 (en M€)



Structure de l'encours de dette du SEDIF par prêteur au 31 décembre 2024 (en M€ et %)





Le réservoir de Châtillon

Annexes

Annexe 1

Les indicateurs du RPQS : s'inscrire dans une démarche de progrès

Caractérisation technique du service

Détail des volumes prélevés, vendus et achetés

Nos volumes, étape par étape

Prix de l'eau et indicateurs financiers

Indicateurs de performance

Coopération décentralisée : Solidarité Eau

Actions de solidarité locale

Résultats du contrôle sanitaire

Indicateurs qualité eau

Annexe 2

Les délégués - Composition du Comité et des commissions au 31/12/2024

Les caractéristiques et données techniques 2024

Le prix de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2025

La qualité de l'eau distribuée en 2024

Annexe 3

Factures et tarifs au 01/01/2025

Le bilan de la commande publique

Le compte administratif 2024

Les comptes du SEDIF commentés à partir des ratios financiers

Le budget consolidé du service de l'eau

Annexe 4

Un contrat de délégation optimisé

Un contrôle essentiel : le service à l'usager

Le contrôle technique axé sur la performance du service

Le contrôle du système d'information

Le contrôle de la gestion foncière et juridique

Bilan du contrat de DSP

La rémunération du délégataire : un rapport qualité/prix du service rendu toujours mieux contrôlé



Le Code général des collectivités territoriales prévoit l'élaboration de deux rapports :

- Un rapport annuel qui rend compte du prix et de la qualité du service rendu durant l'année écoulée et communique les résultats des indicateurs réglementaires (article L. 2224-5) ;
- Un rapport d'activité qui retrace l'activité de l'établissement pendant l'exercice précédent et s'accompagne du compte administratif (article L. 5211-39).

Le SEDIF répond à ces obligations en produisant, pour l'exercice 2024, un rapport unique assorti d'annexes thématiques qui présentent l'ensemble des informations exigées par les textes.

En 2025,
votre Service public pour une eau
de qualité au quotidien devient :

l'eau

D'ILE-DE-FRANCE

Source de confiance



leaudiledefrance.fr



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU